



LE SOLEIL

LE SOLEIL
Le journal le plus complet!
647-3333

85e année, no 89
58 pages 4 cahiers

QUÉBEC, VENDREDI 10 AVRIL 1981

Livraison à domicile (6 jours) \$1.85
Iles de la Madeleine Gaspé-Percé-Abitibi 50¢ Québec 30¢



Flyers 8, Nordiques 5

Daniel Bouchard a été retiré du match par l'entraîneur des Nordiques Michel Bergeron en troisième période, hier soir, ce qui n'a pas empêché les Flyers de remporter une deuxième victoire d'affilée, Bill Barber se signalant avec un tour du chapeau. Et voilà les Nordiques au pied du mur...

Les séries de la Coupe Stanley

pages C-1 à C-3

Oilers 3
Canadien 1

Islanders 5
Maple Leafs 1

Penguins 6
Blues 4

Kings 5
Rangers 4

Sabres 5
Canucks 2

Flames 6
Black Hawks 2

North Stars 9
Bruins 6

Columbia: DIMANCHE

CAP CANAVERAL (d'après UPI, AFP, AP et NYTNS) — Le lancement de la navette spatiale "Columbia" a dû être reporté à 6h50, dimanche matin, à cause de nouvelles difficultés techniques.

Le lancement devait se faire à 6h50, ce matin, mais on a dû arrêter le compte à rebours neuf minutes avant la fin. On annonça un retard de 20 minutes, puis le lancement final à 10h20 pour finalement annoncer officiellement qu'il n'y aurait pas de lancement aujourd'hui.

M. George Page, directeur du programme, a annoncé que cette décision avait été prise parce que les informaticiens n'avaient pas réussi à résoudre le problème de "communications" découvert au moment même où la navette aurait dû partir.

De toute manière, il n'était plus question de maintenir dans l'habitacle de "Columbia" John Young et Robert Crippen qui s'y trouvaient depuis près de six heures dans une position particulièrement inconfortable, assis la tête en bas dans leurs sièges éjectables.

Pour la NASA, c'est un retard de plus dans la mise au point de son nouveau système de transport spatial, déjà retardé depuis plus de deux ans par les difficultés techniques rencontrées dans la mise au point de ses moteurs et de son bouclier thermique.

Au cours des 48 heures qui viennent, les techniciens de la NASA ne vont pas seulement avoir à résoudre le problème posé par les ordinateurs de bord, dont le cinquième n'arrive pas à

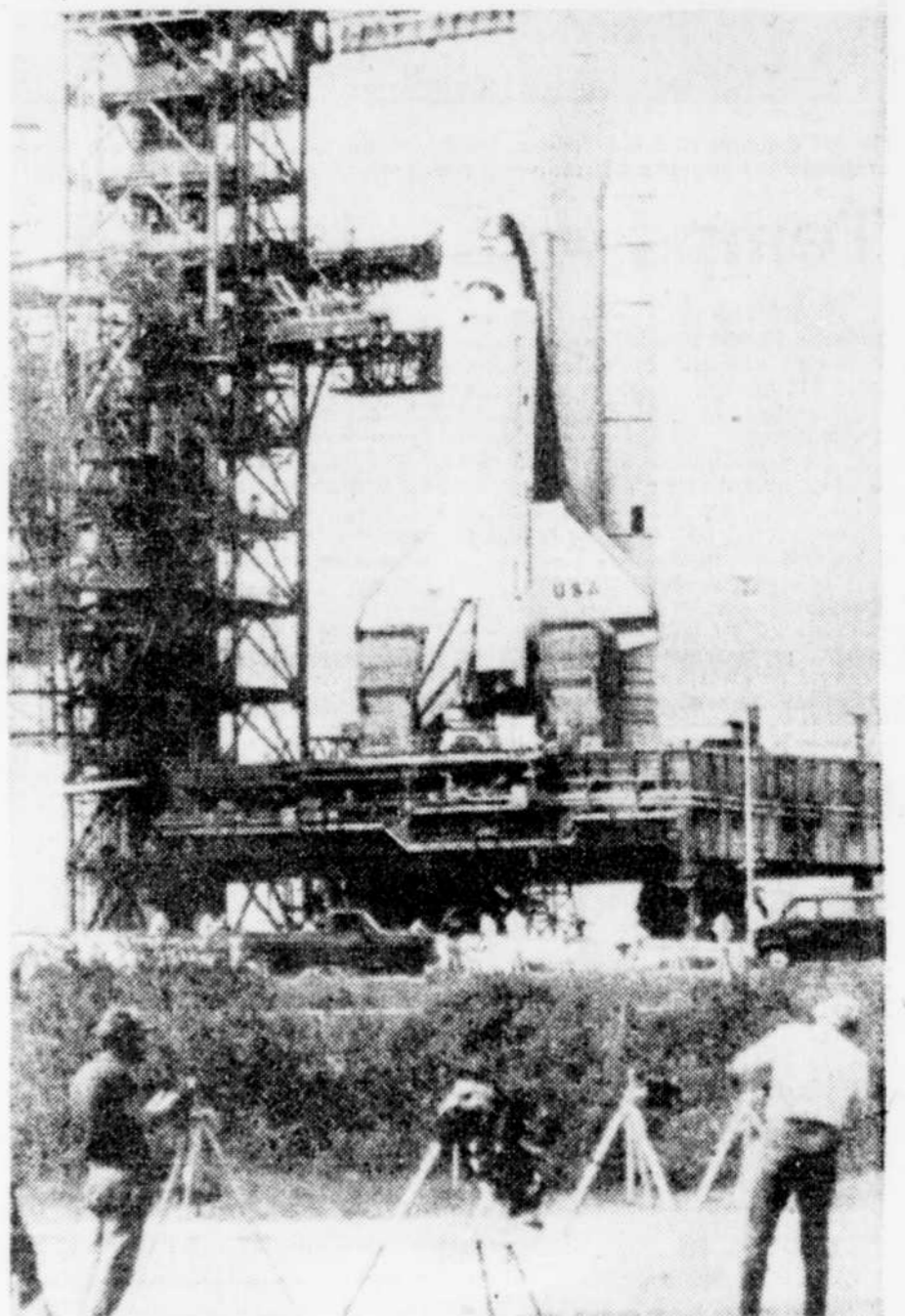
"parler" avec les quatre autres. Ils devront également vidanger les 1,9 million de litres d'hydrogène et d'oxygène liquides du gros réservoir qui alimente les trois moteurs principaux de "Columbia". Ils devront ensuite l'emplit de nouveau.

Des milliers de personnes s'étaient déplacées pour aller assister à ce lancement. On a également signalé la présence d'un navire espion so-

viétique au large de la limite des eaux territoriales américaines. Ce navire a été aperçu par deux navires américains qui attendaient pour récupérer les fusées d'appoint qui devaient être récupérées dans l'Atlantique.

Il était quasiment impossible de faire demi-tour sur les routes proches de Cap Canaveral où des milliers de véhicules étaient stationnés par-

(Suite à la page A2, 1re col.)



De nombreux photographes avaient installé hier leurs caméras à déclenchement à distance pour obtenir les meilleures images de la mise à feu de l'engin de 750 tonnes. Rares sont les photographes admis si près de la navette spatiale.



vendredi

Dubois accusé de trafic de drogue

Claude Dubois a été accusé, hier, de trafic et de possession d'héroïne et de cocaïne. Il sera détenu au moins jusqu'à lundi, date fixée pour entendre sa requête en cautionnement.

page A-3

Premier gain des Expos

page C-4

Fin du conflit à la CS Beauport

page A-4

sommaire

Annonces classées	D-4 à D-16
Arts et spectacles	C-9 à C-11
Bridge	D-15
Carrières et professions	B-4
Décès	D-17
Economie-finances	D-2 et D-3
Editorial	A-6
Feuilleton	C-11
Horoscope	D-6
Information régionale	A-4 et A-5
Mot mystère	D-4
Mots croisés	D-16
Où aller à Québec	C-11
Page des lecteurs	A-8
Page documentaire	A-7
Patron	D-5
Pierre Champagne	A-10
Sport	C-1 à C-7
Télévision	C-10

Stérilisation des déficients mentaux

Créer des comités consultatifs violerait la charte des droits

par Ghislaine RHEAULT

La création au Québec de comités consultatifs ayant pour rôle de "considérer toutes les demandes de stérilisation à des fins non thérapeutiques chez les personnes déficientes mentales", comme le propose le Comité de santé mentale du Québec, violerait la charte des droits et libertés de la personne.

C'est Favis exprimé au SOLEIL par la responsable de ce dossier à la commission, Mme Marie Murphy.

On ne devrait jamais procéder à la stérilisation d'une personne qui ne peut donner son consentement sans qu'il y ait une audition devant un tribunal et que cette personne y ait été représentée.

Une impasse

Au moment du déclenchement des élections, le ministre des Affaires sociales, M. Demis Lazure, se trouvait dans une impasse à propos de cette épineuse question. Il n'a pu en effet réaliser sa promesse de préciser sa position sur la création de tels comités, avant le début de 1981, comme il s'y était engagé l'année dernière. En effet, l'expression de vives oppositions et de divergences de vues profondes au sujet de la stérilisation de personnes déficientes mentales, et ce de la part d'associations, comités ou organismes, l'ont empêché de donner suite à cette promesse.

Le Comité de la santé mentale avait, en mars 1980, pris position en faveur de la création de ces comités qui devaient, après évaluation de la demande, en arriver à une "recommandation et en faire part aux intéressés".

Cette recommandation survenait après la révélation de l'ampleur du phénomène de la stérilisation des déficients mentaux incapables d'y consentir.

Cette révélation était contenue dans une enquête réalisée par M. André Dupras, pour le Comité de la santé mentale. L'étude — dont LE SOLEIL a révélé le contenu en juin dernier — précisait que de 1976 à 1978, un minimum de 517 stérilisations de personnes déficientes mentales (dont quatre n'étaient âgées que de 13 ans et une de 11 ans) avaient été pratiquées au Québec.

Les 170 médecins gynécologues-obstétriciens qui avaient répondu au sondage — sur les 366 qui avaient été rejoints — avaient reçu 714 demandes de stérilisation émanant de parents ou

de personnes de l'entourage de déficients mentaux.

Consultation

À la suite de la réception des recommandations du Comité de la santé mentale, M. Lazure a décidé de consulter trois organismes ou comités, avant d'arrêter la position du gouvernement sur cette question.

La Commission des droits de la

personne du Québec ne faisait pas partie de ce comité sélect. Les organismes consultés étaient l'Office des personnes handicapées du Québec, l'Association du Québec pour les déficients mentaux et le service des programmes de santé mentale du ministère des Affaires sociales.

Contre toute attente, les avis de huit groupes ou institutions ont été

(Suite à la page A2, 5e col.)

LES ÉLECTIONS DU 13 AVRIL

Des candidats à élire

en éditorial, Claude Masson évalue les candidats en présence dans les circonscriptions de l'Est du Québec, page A-6

Haro sur les journalistes!

la chronique de Gilles Lesage, page A-6

Ryan s'attaque au SOLEIL

page B-1

LaSalle trahi par l'argent

page B-3

Demain, dans LE SOLEIL: les résultats d'un second sondage scientifique

Demain, LE SOLEIL publiera les résultats d'un second sondage scientifique réalisé par la maison SORECOM. Le professeur Maurice Pinar analysera ces résultats en pages dorsales, tandis que les reporters du SOLEIL y feront le sommaire des campagnes des trois chefs de partis. En plus, des informations sur le déroulement du vote, lundi, et les dernières nouvelles de la campagne électorale.

Un cargo japonais heurte un sous-marin nucléaire américain

WASHINGTON (AFP) — Un cargo japonais a coulé dans la nuit de jeudi à vendredi, dans l'est de la Mer de Chine, après être entré en collision avec un sous-marin nucléaire américain, a annoncé, ce matin, à Washington, la Marine des États-Unis.

Le communiqué publié par le Pentagone indique que ce sous-marin, non identifié, était en mission d'entraînement de routine quand il est entré en collision avec le "Nissho Maru", un petit navire marchand battant pavillon japonais, à quelque 170 km (110 milles) au sud-est de Sasebo (sud de l'île de Kyushu).

Le sous-marin, a précisé un porte-parole de la Marine, a immédiatement fait surface pour porter assistance au bâtiment en difficulté, mais le cargo, dissimulé par la brume et la pluie, a disparu avant que l'équipage américain ait pu évaluer les dommages ou localiser des naufragés.

Deux destroyers japonais ont recueilli 15 des 17 membres d'équipage, rappelle-t-on à Washington.

la météo de Jacques Bureau pour le week-end

Bien que les températures demeureront inchangées au cours de la fin de semaine, on devrait voir le temps se partager entre pluie samedi et soleil dimanche. En effet, les premières heures de la fin de semaine devraient se dérouler sous un peu de pluie sur la plupart des régions du Sud-Ouest du Québec pendant que certaines localités au nord du Lac-Saint-Jean connaîtront un peu de neige. Les températures continueront d'excéder les normales saisonnières tant le jour que la nuit; il fera doux en dépit du temps plutôt pluvieux. Dimanche, le temps plus ensoleillé reviendra avec des vents légers de l'ouest accompagnés de températures quasiment inchangées. La trajectoire des perturbations se faisant sur les régions du centre et Nord du Québec, les températures demeureront élevées pour un certain temps encore. Depuis le début de ce mois, les températures bien au-dessus de la normale favorisent la verdure sur le Sud-Ouest du Québec, les pluies des derniers jours aidant.

autres détails en D-4

Columbia ...

(Suite de la première page)

chocs contre pare-chocs sur les bas côtés.

NDLR — LE SOLEIL fait parvenir, chaque matin, aux postes de radio et aux stations de télévision, à leur demande, une épreuve des premières pages de la première édition de notre journal. Cette épreuve préparée à 6.00 heures avait pour titre, aujourd'hui, "Columbia a décollé". Cependant, aucun exemplaire du journal imprimé peu après 7.00 heures n'a été publié avec ce titre. Dès notre première édition sur la rue ou dans les kiosques, le titre de la manchette se lisait "Columbia retardée", avec les détails appropriés sur les causes du retard au départ de la navette spatiale américaine. Les trois éditions subséquentes, dont celle-ci, contenaient encore plus de détails sur le retard apporté au lancement.

Mission périlleuse

La mission est périlleuse, et les astronautes en sont conscients. Hier



Robert Crippen et John Young, les héros du jour, au moment où ils se préparaient à entreprendre leur long voyage finalement reporté à dimanche.

soir, le président Reagan leur a souhaité bonne chance de son lit d'hôpital.

Dans une déclaration publiée hier soir, le président salue "l'entreprise audacieuse" que représente ce premier vol et en appelle à la fierté du peuple américain. "Grâce à vous, nous nous sentons à nouveau comme des géants. Une fois encore, nous éprouvons un sentiment de fierté, fierté parce que nous savons que nous sommes les premiers et les meilleurs... Que Dieu vous bénisse et que Dieu vous ramène sans problème", conclut le message, qui salue par ailleurs les 50.000 techniciens qui ont permis la réalisation de ce projet.

Deux minutes après le décollage, les fusées d'appoint à combustible solide sont larguées dans l'Atlantique d'où elles seront récupérées pour usages futurs. Six minutes plus tard, les trois moteurs principaux s'éteignent, plaçant "Columbia" sur une trajectoire variant entre 152 et 27 kilomètres d'altitude. Une minute après, le réservoir extérieur déjà vide se détache pour plonger dans l'atmosphère et semer ses débris dans l'océan Indien, près de l'Australie. Encore deux minutes, puis les fusées de manoeuvre placent "Columbia" sur

une trajectoire variant entre 250 et 102 kilomètres. Et enfin, 44 minutes après le décollage, une seconde mise à feu de ces fusées accroche la navette à une trajectoire sûre, à 250 kilomètres d'altitude.

Entreprise dangereuse

Hier, un cosmonaute soviétique a déclaré au cours d'une conférence de presse que le programme américain de navette spatiale était une "entreprise dangereuse".

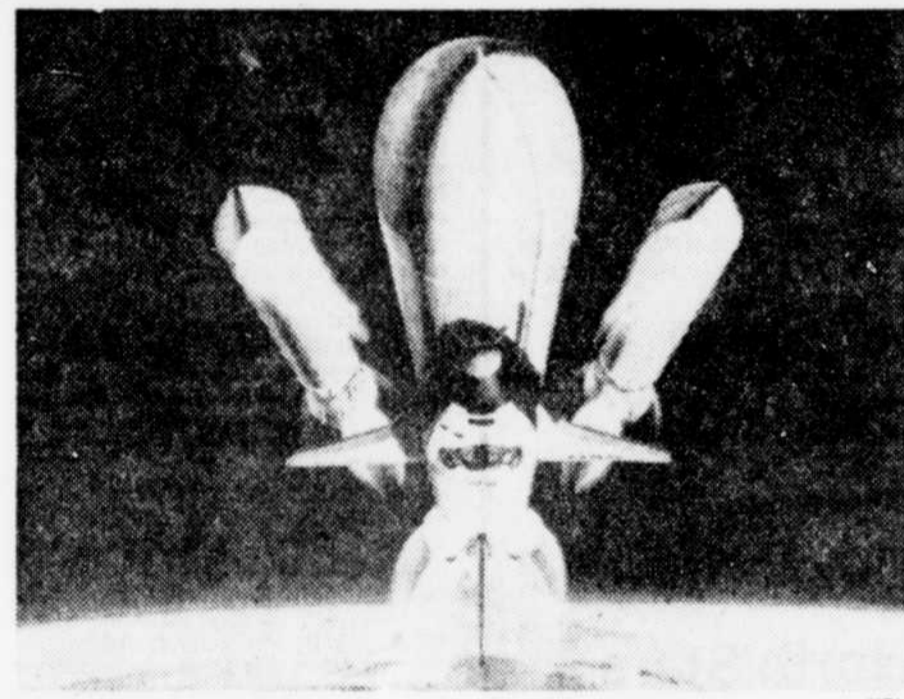
Georgui Gretchko, qui a passé 96 jours dans l'espace — de décembre

1977 à mars 1978 — à bord de Saliout-6, a dit qu'il espérait, et qu'il était convaincu que l'équipage de "Columbia" reviendrait sur terre en bon état physique. Selon lui, toutefois, l'inconvénient du programme est qu'il ne permet pas de vols d'essai automatiques.

A cela, les astronautes américains avaient déjà répondu, il y a quelques semaines: "Si nous ne pensions pas que la navette spatiale est sûre, nous ne la piloterions pas." C'est le lancement et le retour sur terre qui représentent les phases les plus critiques de la mission.



La mère de l'astronaute Robert Crippen, Mme Ruth Crippen, de Porter, au Texas, avait décidé de fermer la taverne qu'elle tient seule, pour être mieux à même de suivre les exploits de son fils.



Selon un artiste de la NASA, c'est ainsi qu'apparaîtrait la navette Columbia peu après son décollage, si on pouvait l'observer de l'espace.

Québec, Le Soleil, vendredi 10 avril 1981

La Chine très intéressée

Pékin paraît attacher une importance exceptionnelle au lancement de la navette spatiale américaine "Columbia", la première expérience spatiale effectuée par les États-Unis depuis la normalisation sino-américaine il y a deux ans.

Le "Renmin Ribao" (Quotidien du Peuple) a publié en première page aujourd'hui deux photographies montrant l'engin sur son aire de lancement et un technicien de la NASA penché sur des instruments électroniques, écouteurs sur les oreilles. L'organe central du Parti communiste chinois n'avait jamais auparavant consacré sa "une" à des expériences spatiales étrangères.

L'arrivée de l'Américain Neil

Armstrong sur la Lune en 1969 avait été passée sous silence par la presse officielle chinoise — elle avait été cependant connue grâce aux réseaux dits "internes" de l'information, c'est-à-dire théoriquement réservés aux cadres.

Les récentes expériences spatiales soviétiques, notamment avec des astronautes vietnamiens et mongols, ont été également rapportées par le "Quotidien du Peuple", mais de façon plus discrète que le vol inaugural de la navette "Columbia" ne semble devoir l'être.

Une délégation de scientifiques chinois du secteur spatial se trouve actuellement à Cap Canaveral pour suivre l'expérience du "camion" de l'espace.

Créer des...

(Suite de la première page)

pendant reçues par le ministère. On y retrouve notamment le Curateur public du Québec, le Conseil québécois de l'enfance exceptionnelle, l'Association des médecins de langue française et le comité du ministère des Affaires sociales sur les programmes de planning des naissances.

Violation de la charte

Quant à la Commission des droits de la personne, on a jugé bon de ne pas demander son avis.

Interrogée sur la position de l'organisme à ce sujet, la porte-parole de la commission a précisé les faits suivants: il y a deux ans environ, la commission des droits avait pris position sur les aspects juridiques de cette question. Cet avis, qui n'a pas connu de diffusion dans le grand public, a cependant été connu du Comité de la santé mentale.

La commission ne nie pas aux personnes déficientes mentales, comme à toute autre personne, le droit d'être stérilisée. Cependant, à défaut de pouvoir elles-mêmes y consentir, ces personnes devraient être protégées par l'article 23 de la charte qui dit que "toute personne a droit, en pleine égalité, à une audition publique et impartiale de sa cause par un tribunal indépendant, qu'il s'agisse de la détermination de ses droits et obligations ou du bien-fondé de toute accusation portée contre elle". Or l'un des droits cités à l'article 1 concerne l'intégrité physique des personnes. La commission s'opposerait à la

création de comités où les intérêts de la personne ne pourraient être défendus et départagés des intérêts des parents ou de l'entourage.

D'après Mme Murphy, beaucoup de stérilisations faites au Québec et dont témoigne l'étude commandée par le Comité de la santé mentale constituent des cas flagrants de violation des droits de la personne.

Les médecins

La position de la Commission des droits de la personne rejoint les vues exprimées en février dernier par l'Association des médecins de langue française qui réclamait qu'un tribunal compétent puisse se prononcer si une personne ne peut donner son consentement libre et éclairé à la stérilisation. De plus, l'association demandait que cette décision du tribunal soit soumise à un organisme de surveillance relevant de la Commission des droits de la personne.

LA QUOTIDIENNE

(tirage de jeudi)

1-3-8

Informations: 643-8990

le mot du jour

Recherché

Pourquoi se casser la tête à inventer plusieurs termes quand il en existe plusieurs pour exprimer sa pensée? C'est le cas de "compétitionner". On a pourtant déjà les mots concourir, concurrencer, rivaliser, lutter...

Pierre BELLEAU

Temps volé La BOURSE

TORONTO (PC) — La firme torontoise Robert Half a calculé que les honnêtes citoyens canadiens volent pour \$11 millions de temps par année aux compagnies et aux gouvernements.

C'est presque trois fois plus que les \$4 milliards dérobés chaque année en larcins, vols à l'étalage, fraudes d'assurances, pots-de-vin, incendies criminels et vandalisme.

Les pertes de temps sont occasionnées par des salariés qui rêvassent au travail, ont des conversations privées au téléphone, font des courses pendant les heures de travail ou bavardent avec des compagnons.

MONTREAL (PC) — Rafermissement des cours, ce vendredi matin, à l'ouverture de la séance, à la Bourse de Montréal.

Noranda grimpe de ¼ à \$31½, Northern Telecom avance de ¼ à \$40½, Bombardier A ajoute ¼ à \$15 et CP Ltd. progresse de ¼ à \$49½.

Léger relèvement des cours, ce vendredi matin, au début d'une séance modérément active à la Bourse de Toronto.

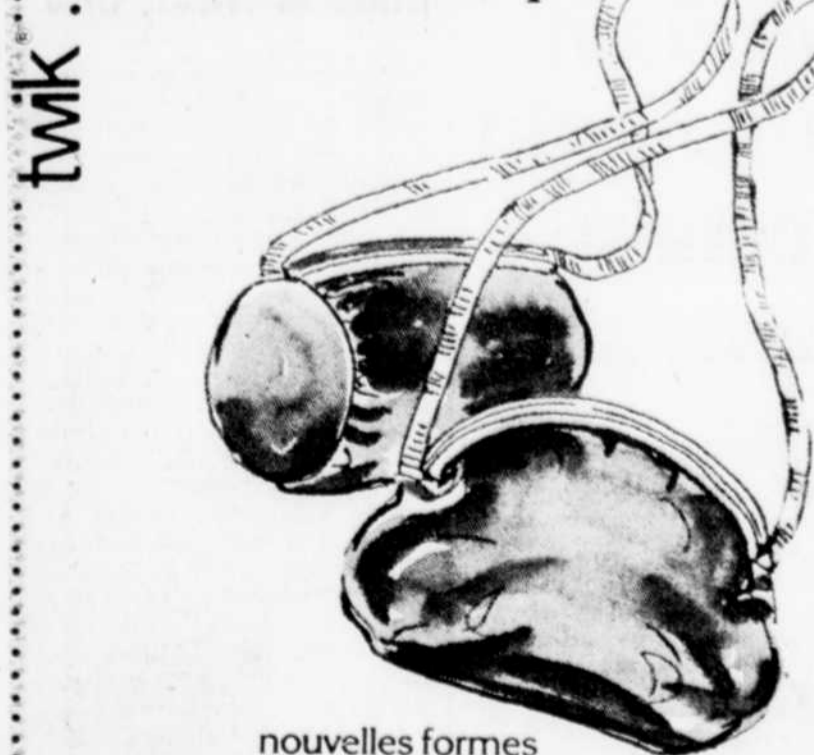
L'interruption des transactions de la société Banister Continental Ltd., un holding ayant son siège social à Edmonton, demeure en vigueur une seconde journée.

... la calotte sport



en coton blanc d'été
la calotte « sport club » en
coton surpiqué et bord
matelassé. oeillets métalliques
sur les côtés. \$4.50

... la toile de parachute



nouvelles formes
les sacs en toile de parachute.
tissu léger et robuste. rouge,
marine, blanc. bandoulière ruban
de nylon blanc. à gauche le
petit baril \$14. à droite la demi-lune \$17.

la maison **simons**

place de l'hôtel de ville/place ste-foy, ouvert jeudi, vendredi jusqu'à 21 heures.

... l'imper à pèlerine



achat spécial \$49.95

imper de popeline à capuche
détachable sur manches raglan.
double boutonnage, patte de
serrage aux poignets et
ceinture à nouer. fente médiane.
miel ou banane. 5 à 13

la maison **simons**

place de l'hôtel de ville/place ste-foy, ouvert jeudi, vendredi jusqu'à 21 heures.

... robe chemise brodée



robe en coton des Indes

robe chemise à broderie
verticale de petites fleurs et
point d'ajour. fines nervures
sur les épaules. manches courtes.
cerise, prune, vert menthe
ou banane. p.m.g. \$25.

la maison **simons**

place de l'hôtel de ville/place ste-foy, ouvert jeudi, vendredi jusqu'à 21 heures.

Labrador: Lévesque est prêt à trouver un compromis

HALIFAX (PC) — Le Mail-Star attribue au premier ministre du Québec, M. René Lévesque, une déclaration selon laquelle ce dernier serait prêt à négocier avec Terre-Neuve un "compromis" sur la question du Labrador qui divise les deux provinces, compromis qui serait "avant tout" avantageux pour Terre-Neuve.

Dans une dépêche datée de Saint-Jean (Québec), le journal affirme que le premier ministre a cependant insisté mercredi sur un compromis concernant des projets de développement situés entièrement dans les limites du Labrador, aussi bien que dans les territoires à proprement parler du Québec et de Terre-Neuve.

L'entente devrait tenir compte des droits des deux provinces concernant les rivières qui coulent d'un territoire dans l'autre, a dit Lévesque.

Chacune des deux provinces revendique des droits sur le Labrador, a dit M. Lévesque. Une décision du Conseil privé remontant à plus de 50 ans, a tracé la ligne de démarcation plus à l'intérieur du territoire québécois, que le Québec n'accepte.

Ce conflit entrave les projets de développement impliquant les deux provinces, a dit M. Lévesque.

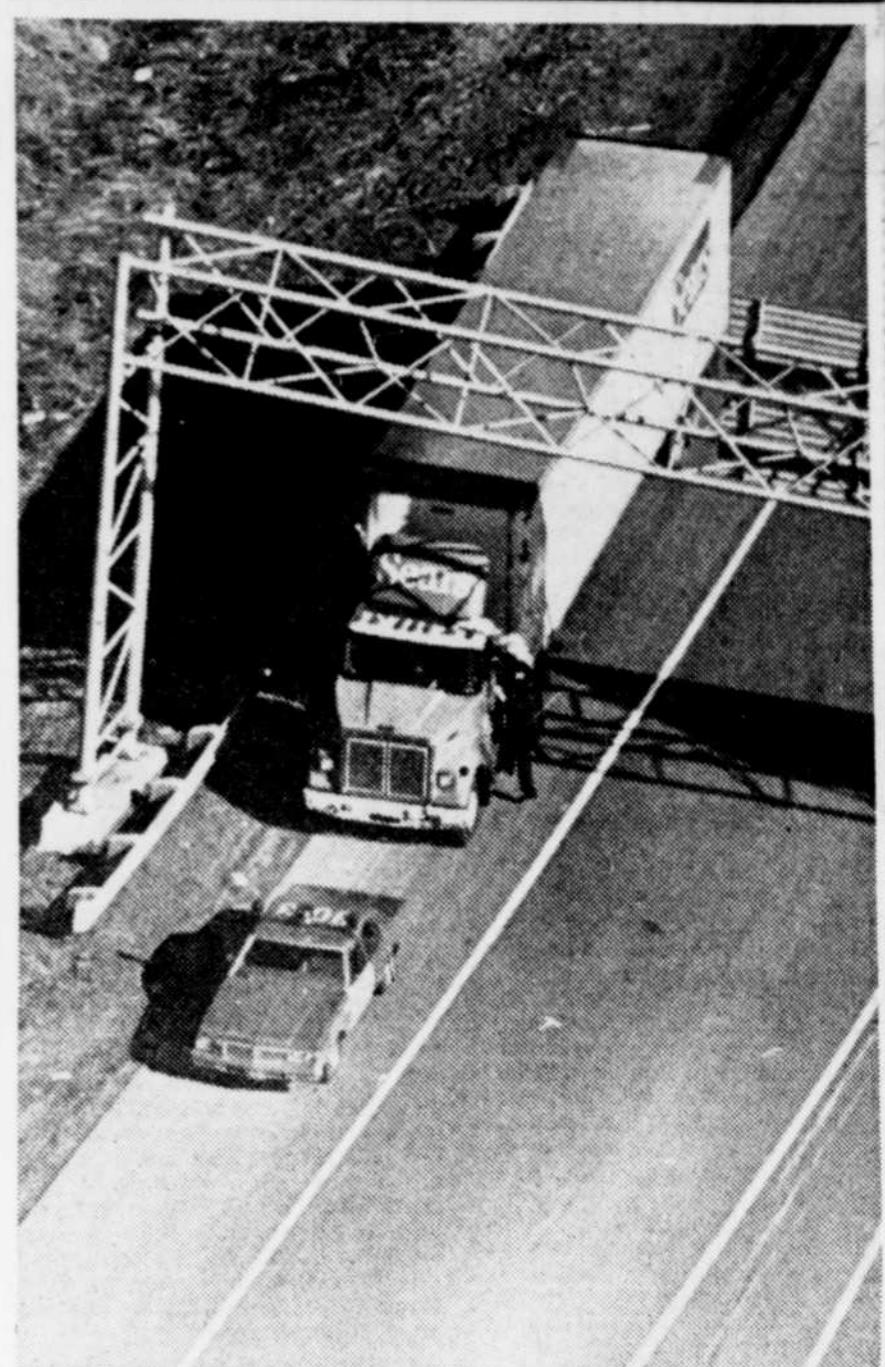
"Ce sont là des problèmes de développement que nous pouvons résoudre."

"Nous considérerions en tout premier lieu un rendement maximum pour Terre-Neuve."



Pas de camion du côté gauche

L'interdiction pour les camions de circuler dans la voie de gauche dans les deux sens du boulevard Henri-IV est sévèrement appliquée par les patrouilleurs de la Sûreté du Québec. La surveillance aérienne et routière se fait surtout aux heures de pointe et chaque jour amène sa récolte de contrevenants. Ces photos prises de l'hélicoptère de la SQ nous montrent



L'infraction (photo de gauche) et l'interception (photo de droite). La décision d'interdire la voie de gauche aux camions a été prise l'an dernier à la suite de nombreux accidents sur cette artère à circulation rapide.

Un ballon placé dans l'estomac, elle perd 80 livres

WINDSOR, Ont. (PC) — Un groupe d'experts n'a pas caché sa surprise en prenant connaissance de la technique mise au point par un médecin de Windsor pour aider une patiente à perdre 80 livres en introduisant un ballon dans son estomac.

Le Dr Walter Percival a montré aux experts médicaux une radiographie du ballon dans le corps de la femme tout en admettant qu'il ignorait si cette méthode avait déjà été éprouvée auparavant.

Le médecin a expliqué à ses collègues qu'en septembre dernier, une jeune femme de Windsor âgée de 27 ans et pesant 297 livres avait consenti à avaler un vulgaire ballon qu'il s'était procuré à un magasin 5-10-15. Un tube minuscule relié au ballon sortait par une narine et était fixé à la joue de la patiente.

Le ballon ainsi gonflé occupait environ 350 centimètres cubes de l'estomac de la patiente, soit près de la moitié du volume stomacal.

Les médecins ont constaté que le fait d'obstruer l'estomac d'un patient leur procure la sensation d'avoir mangé à satiété après avoir consommé un repas léger.

Le Dr Percival a dit que la jeune femme avait perdu 80 livres au cours d'une période de 30 semaines. Il a confié que le seul inconvénient provenait de ce que la jeune femme ressentait un léger mouvement du ballon quand elle mangeait.

Vol de \$250,000 de bijoux à Lévis

par Michel TRUCHON

Deux employés d'une bijouterie des Galeries Chagnon à Lévis ont été victimes de voleurs se faisant passer pour des livreurs et qui ont réussi à prendre la fuite avec un butin pouvant dépasser les \$250,000.

L'homme et la femme arrivés au magasin People's avant l'ouverture pour faire la mise en place ont été menottés à un tuyau de la salle de toilette pendant que les voleurs faisaient main basse sur les plus belles pièces de la voûte.

Le tout a commencé vers 9h hier matin quand les employés ont entendu la sonnerie de la porte de service. L'homme s'est approché pour demander l'identité des visiteurs et après s'être fait répondre qu'il s'agissait d'une livraison de montres, il a ouvert la porte.

Trois individus ont fait irruption dans la bijouterie. L'un d'eux était

armé d'un revolver et e tenu l'homme et la femme en respect pendant que ses complices les menottaient.

Les voleurs ont par la suite vidé les charriots déjà sortis du coffre-fort et ont fait une razzia dans celui-ci, mettant la main sur des bagues, des chaînes en or et des diamants. Plusieurs pièces avaient une valeur considérable mais la moyenne des bijoux volés tourne autour des \$200 ou \$300.

L'audacieux vol a duré une quinzaine de minutes et personne dans le

centre commercial n'en a été témoin. Les voleurs ont pris la fuite par le même chemin d'où ils étaient venus.

Après leur départ, l'homme et la femme sont parvenus à arracher le tuyau auquel ils étaient menottés et ont donné l'alerte au supermarché en face de la bijouterie.

Exception faite de la menace du revolver et de la séance de menottage, ils n'ont pas été molestés.

La police de Lévis a immédiatement déclenché l'opération

100 qui met en état d'alerte toutes les forces de l'ordre de la région, mais elle ne possédait qu'une pauvre description des voleurs, de sorte que le dispositif de sécurité n'a rien donné.

Les responsables de la bijouterie ont passé l'après-midi d'hier à établir l'inventaire en compagnie des enquêteurs et pouvaient déjà conclure que les bijoux volés ont une valeur de près de \$250,000.

L'enquête a été confiée aux détectives Gérard Lemieux et Denis Lemelin, de la police de Lévis, en col-

laboration avec les enquêteurs de l'escouade des crimes contre la personne de la Sûreté du Québec.

Les trois voleurs sont des individus dans la trentaine. L'un d'eux portait un complet-veston et les deux autres vêtus de gilets de laine arboraient une barbe de plusieurs jours. Il a été impossible d'obtenir une description de la voiture qui leur a permis de prendre la fuite. Les menottes utilisées pour immobiliser les employés sont d'un type qu'on peut se procurer un peu partout.

2 Québécois perdent la vie au Texas

EL PASO, Texas (d'après AP) — Deux Québécois, Jacques Dagenais et Roxanne Francoeur, ont perdu la vie, hier, dans l'écrasement d'un hélicoptère, à environ un mille de l'aéroport international El Paso.

Radio-Canada suspend la publicité de Pepsi

TORONTO (d'après PC) — Radio-Canada a suspendu la diffusion à la télévision de réclames de Pepsi-Cola, actuellement engagée dans une guerre publicitaire contre sa concurrente Coca-Cola.

Un responsable des relations publiques de la société, M. Cecil Smith,



Le chanteur populaire Claude DUBOIS

Claude Dubois détenu au moins jusqu'à lundi

MONTREAL (d'après PC) — Le chanteur compositeur, Claude Dubois, appréhendé, mercredi, par la Gendarmerie royale du Canada (GRC), a comparu, hier, en cour criminelle sous une double accusation de trafic et de possession d'héroïne et de cocaïne.

Dubois sera détenu au moins jusqu'à lundi, à sa demande, afin de se donner tout le temps de préparation nécessaire à son enquête sur cautionnement fixée au 13 avril.

L'artiste, âgé de 33 ans, aurait été arrêté en compagnie de Joseph Sabbagh âgé de 25 ans, un Montréalais d'origine égyptienne, au moment où un agent double de la GRC s'apprêtait à conclure avec eux une présumée transaction d'une cinquantaine de grammes d'héroïne.

De la cocaïne aurait aussi été trouvée sur la personne de Dubois au moment de la fouille des suspects.

L'incident serait survenu, mercredi après-midi, vers 17 heures, rue Sherbrooke est à Montréal, dans un stationnement situé en face de l'hôtel Holiday Inn.

La drogue saisie et prétendument transigée pourrait valoir quelque \$20,000, selon certains enquêteurs. L'arrestation survient après une enquête de trois mois.

La barbe drue, les cheveux en broussaille et l'air triste, Dubois semblait mal à l'aise devant le public improvisé de la centaine de curieux massés dans la salle d'audience que présidait le juge John D'Arcy Asselin.

Le prévenu s'est empressé de tourner le dos au prétoire pendant que son procureur, le criminaliste montréalais Jean-Claude Hébert, dispensait le greffier de lire la plainte à haute voix.

Niant implicitement sa culpabilité, Dubois a demandé d'être jugé par 12 jurés, advenant qu'il soit cité à procès, au terme de l'enquête préliminaire dont la date n'a pas encore été fixée.

Le public désireux de connaître les détails de cette affaire devra probablement rester sur sa faim un bon moment, puisqu'on s'attend à ce que la défense obtienne l'émission d'une ordonnance de non-publicité dès l'audition de l'enquête sur cautionnement, lundi.

Radio-Canada suspend la publicité de Pepsi

TORONTO (d'après PC) — Radio-Canada a suspendu la diffusion à la télévision de réclames de Pepsi-Cola, actuellement engagée dans une guerre publicitaire contre sa concurrente Coca-Cola.

Un responsable des relations publiques de la société, M. Cecil Smith,

a affirmé hier que ces réclames avaient été arrêtés "en attendant la clarification de certaines informations qu'elles contiennent".

Dans un de ces messages, on cite un sondage Gallup selon lequel 721,000 buveurs de Coke se seraient mis au Pepsi et c'est "sûrement" là un des détails qui seront

vérifiés, a dit M. Smith: "Nous ne voulons pas que nos réclames trompent nos téléspectateurs."

La société d'Etat a fait des suggestions à Pepsi-Cola en vue de modifier sa publicité, a-t-il dit, ce qui permettrait de reprendre la diffusion au plus tôt.

DINER-CONFERENCE

La Société canadienne de génie civil et l'Institut canadien des ingénieurs vous invitent à un dîner-conférence le

MERCREDI 15 avril à 12h00

CONFÉRENCIER: **M. Michel Laverdière**

SUJET: "Préparation des sols de fondation pour le Palais de justice de Québec"

Utilisation et techniques par compaction dynamique et colonnes malastées.

au **QUALITY INN STE-FOY**

Pour informations: **M. Michel Rousseau**

653-0513

Salon de coiffure pour hommes A LOUER

Situé dans centre d'achats à Ste-Foy.

Pour information, communiquer au numéro: **658-8034**

QUEBÉCOIS ayant besoin de SOINS MÉDICAUX EN FLORIDE

S'adresser à:

STAT MEDICAL CLINIC
12302 Nord Est, 6e Avenue
Miami Nord (North Miami)
Florida, U.S.A.
33161

Tél. (305) 893-7698
(305) 893-7784

Nous acceptons la carte d'assurance-maladie du Québec.
Nous parlons français.

Directrice: **Monique Tétu-Stachewitsch**

ABAT-JOUR HAUTE COUTURE

En tissu tendu et doublé. Satin français ou antique, taffetas, dentelle, fleurs, 300 coloris. Franges de 2" à 16". Forme sur mesure, harmonisée pour une lampe ou suspendu, livré tout équipé électriquement (montage international). Perçages et montages de vases, sujets. Nous refaisons les anciens abat-jour. Fabrication garantie totale. Nettoyables. L'artisanat de PARIS fait au QUEBEC.

Conseiller en décoration à votre service.

Egalement: Meubles chinois de PEKIN, avec certificat d'authenticité.

Lampes Satzuma
1432 av. Maguire, Sillery
Tél.: 681-3845
Rés: 844-3240

EXPOSITION DE MODELES REDUITS
MODELES TÉLÉGUIDÉS ET MAQUETTES

MOTEL UNIVERSEL
2300 chemin Ste-Foy — Québec
stationnement et entrée à l'arrière

Samedi, 11 avril 1981, de 12h30 à 22h00
Dimanche, 12 avril 1981 de 10h00 à 17h00
adulte: \$2.00 4 ans et moins accompagnés: GRATUIT

L'Équipe Lévesque

Ce soir à 21h10 au réseau TVA

Annnonce autorisée par J.P. Nepveu, agent officiel du Parti Québécois, 8790 du Parc, Montréal

Beauport aurait son comité consultatif

par Gérald OUELLET
Il semble que la ville de Beauport aura son "comité consultatif d'urbanisme", si l'on s'en tient à une suggestion faite dernièrement par quelques conseillers municipaux. Une décision finale serait prise lors de la prochaine réunion de la Commission administrative et rendue publique dans deux semaines. C'est ce qui ressort d'une courte discussion intervenue lors de l'assemblée régulière du conseil municipal, à l'école Yves-Prévost, à Beauport.

Le conseil municipal recommande la présentation d'un règlement pour défrayer le coût de confection d'un plan directeur d'urbanisme pour la ville de Beauport. Ce plan directeur tiendrait compte du schéma d'aménagement d'urbanisme mis de l'avant par la CUQ. Sans avoir une confirmation officielle, il avertit que le schéma d'aménagement de la CUQ ferait l'objet d'une réunion d'information permettant aux citoyens de Beauport de s'exprimer sur ce projet.

Le service des loisirs et parcs de demander au ministère du Travail et de la Main-d'œuvre du Québec une assistance financière, au montant de \$28,521, pour la réalisation du projet intitulé "traitement de la collection de la bibliothèque de Beauport" dans le cadre du Programme d'aide au travail.

Fin du conflit à la CS Beauport

par Gérald OUELLET
A leur tour, les commissaires de la Commission scolaire Beauport ont accepté intégralement le rapport du médiateur spécial Paul-Emile Thellend, lors d'une assemblée spéciale du conseil des commissaires qui se tenait hier soir au bureau administratif de la Commission scolaire Beauport, à l'école Robert-Giffard. Mardi dernier, les enseignants avaient accepté le rapport du médiateur par un vote de 130 contre 31.

Après une révision complète du projet de convention à être signée que les commissaires ont décidé d'accepter le rapport Thellend, allant même à faire des comparaisons avec l'entente qui est intervenue en février dernier entre le Syndicat des professeurs du Québec métropolitain (SPQM) et les commissions scolaires Chutes-Montmorency, Côte-de-Beaupré et la Régionale Orléans.

Aménagement
Toujours dans le domaine des loisirs, le ministère des Affaires municipales sera saisi prochainement du projet intitulé "consolidation du tracé de la rivière Beauport", dans le cadre du Programme d'amélioration des équipements communautaires. Ce projet fait déjà partie du "développement plein air 03". A cet effet, le conseil municipal a mandaté les consultants Beaulieu, Poulin, Robitaille et Associés, ingénieurs-conseils, pour préparer une estimation préliminaire ainsi que les plans et devis du projet en question. Les sommes impliquées dans le projet ne dépasseront pas \$60,000.

Stage d'échange
Egalement, les membres du conseil municipal de Beauport ont autorisé le conseiller Réjean Garneau, responsable du service des loisirs et parcs de la ville, à participer à un voyage de formation organisé par l'Office franco-québécois pour la jeunesse. Ce stage porte sur le thème "Les citoyens et le loisir municipal" et consiste principalement en un séjour en France, du 2 au 24 juin prochain.

Travaux publics
Plus de \$1.3 million seront dé-

pensés par le conseil municipal pour des travaux publics dans les différents secteurs de la ville. \$534,000 seront utilisés pour effectuer des travaux d'amélioration d'aqueduc et d'égouts dans les rues Morendière, Robert-Giffard et Mallet. Plus de \$462,000 seront employés pour des travaux de construction et de reconstruction de trottoirs et de bordures de béton, ainsi que la pose de revêtement en béton bitumineux dans diverses rues de la ville. Enfin \$225,000 pour des travaux de signalisation et de réaménagement de carrefours dans diverses rues et \$100,000 pour des travaux d'amélioration et de raccordement d'aqueduc à divers endroits dans la municipalité.

chènes, le maire Michel Rivard a reconnu que le quartier 9, représenté par le conseiller Raymond Vézina, était dépourvu d'équipements de loisirs. Dans une lettre, Mme Deschênes avait de plus attiré l'attention du maire sur le mauvais état évident des chalets de terrains de jeux des secteurs Sainte-Thérèse et Chevalier. Elle concluait que les citoyens du nord de Beauport, avec les mêmes taxes, étaient moins favorisés que les citoyens du secteur sud qui bénéficient d'équipements plus sophistiqués et mieux entretenus. Le conseil reconnaît la matière à réflexion.

Rue Bertrand
Enfin, un Monsieur Drapeau, résidant dans le secteur sud de la rue Bertrand, s'est plaint du manque de vigilance des autorités en ce qui

concerne les opérations du terrain d'enfouissement sanitaire du boulevard Rochette. Selon lui, on laisse les ordures trop longtemps découvertes avant de les enfouir et, de plus, seul un monticule semé d'avoine cache aux citoyens la vue des amoncellements d'ordures, et encore avec peu d'efficacité.

Il a souligné que des ordures y étaient déposées même s'il ne devrait y avoir que des cendres de l'incinérateur de la CUQ. De plus, selon M. Drapeau, le conteneur installé par la ville pour que les gens y jettent leurs déchets est inutile, car les citoyens déposent leurs ordures à côté du conteneur. Signalant enfin que des déchets étaient souvent laissés en bordure de nombreux chemins de son secteur, il a demandé au conseil municipal d'exercer une plus grande vigilance dans ce dossier.

A Sainte-Anne-de-Beaupré Début de l'élargissement du boulevard Sainte-Anne

par Gérald OUELLET
Des travaux de plus de \$5.5 millions viennent d'être commencés sur le boulevard Sainte-Anne, sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-Beaupré. Le boulevard sera porté de trois à quatre voies et la

municipalité profitera de ces travaux pour réfaire l'infrastructure en aqueduc et égouts. Enfin, les gardiens du Sanctuaire de Sainte-Anne feront construire un tunnel pour piétons sous le boulevard pour permettre l'accès à ses deux stationnements qui sont séparés par cette artère.

Le ministère des Transports du Québec dirigé par M. Denis de Belleville, a confié à la firme l'Union des Carrières & Pavages Limitée un contrat de \$2.6 millions pour élargir le boulevard de trois à quatre voies afin de le rendre plus sécuritaire. Avec ces travaux, le boulevard Sainte-Anne aura quatre voies de Beauport à Beau-pré. On sait que cette importante artère sert de communications pour les villes de la Côte-Nord avec les grands centres de Québec et Montréal.

Un Québécois soupçonné de viol a été arrêté, hier

Soupçonné de viol, un Québécois de 32 ans a été arrêté à son domicile, hier soir, par les sergents-détectives René Charland et Claude Gauvreau, de la police de Québec.

Après une nuit à la centrale du parc Victoria, il devait être mis en accusation dès aujourd'hui. La plaignante est une jeune fille de 20 ans que le suspect avait déjà rencontrée, une fois, antérieurement. Le 26 mars dernier, ils se sont revus dans une maison de la rue Saint-Léon.

Le soir, vers 20h, le suspect aurait offert à la jeune fille de la reconduire chez elle. Il devait toutefois l'entraîner à un endroit où il a pu satisfaire ses bas instincts, non sans avoir rudoyé sa victime. Malgré tout, le suspect a fait preuve d'une certaine galanterie, en ramenant la jeune fille à son domicile, vers 2h, la nuit suivante, et dès le même jour, la plaignante portait plainte.

Après l'enquête policière, la jeune fille a été interrogée par un représentant du ministère de la Justice

qui a fait lever un mandat d'arrestation contre le suspect qui a cru bon de disparaître pendant une dizaine de jours et qui a été rejoint, hier soir.

Récompense offerte

Une récompense sera remise à toute personne qui aidera à récupérer de la marchandise évaluée à \$40,000 environ. Elle a été volée il y a une quinzaine de jours dans un entrepôt à l'arrière d'une maison privée au 2 ouest, boulevard Saint-Joseph, dans le quartier Charlesbourg-Ouest de Québec.

Les objets disparus sont des tentes pour la présentation de spectacles à l'extérieur. Les différents abris ont les dimensions suivantes: de 30 pieds sur 30 pieds, une autre de 40 pieds sur 40 et la troisième de 90 pieds sur 90.

Tout renseignement pouvant aider à retracer ces articles peut être communiqué à M. René Bertrand (523-2151) ou au sergent-détective Yvon Vallée (694-6001). Les informations seront traitées de façon confidentielle.

La municipalité de Sainte-Anne profitera de ces travaux pour investir \$2.4 millions (incluant les subventions du gouvernement du Québec) dans le but de réfaire toute l'infrastructure du secteur le plus commercialisé de la municipalité. Pour éviter trop d'ennuis pendant la saison estivale pour le 1.5 million de visiteurs de la basilique, la municipalité a établi un calendrier très strict des travaux pour ne pas trop nuire aux différents commerces du secteur du boulevard Sainte-Anne.

Les Pères Rédemptoristes n'ont pas pu obtenir du ministre Denis de Belleville la construction d'un tunnel pour piétons pour réunir les deux stationnements. Ils ont cependant décidé d'accorder eux-mêmes, à la même firme qui effectue les travaux pour le gouvernement et la municipalité, le contrat pour exécuter la construction du tunnel en question. Selon un informateur, ces travaux coûteront la somme de \$500,000 et seront exécutés aux frais des gardiens du Sanctuaire de Sainte-Anne, toujours soucieux de la sécurité de leurs pèlerins.

30 mois de pen

Le juge Jean Grenier, de la cour des sessions de la paix, a condamné Denis Guillemette, âgé de 23 ans, rue Place Dauphine, à Charlesbourg, à 30 mois de pénitencier pour trois vols commis au cours de l'année 1979.

Le 22 mai 1979, Guillemette a volé une somme de \$120 dans un magasin de Beauport et s'était couvert le visage d'une manche de lainage. Le 28 juillet, il commettait un vol par effraction pour une valeur de \$650 et finalement, au cours du mois de septembre, il se présentait dans un magasin de Québec pour se faire remettre une somme de \$350 à la pointe d'une arme à feu.

Appel d'offres

Gouvernement du Québec

Les ministères ne s'engagent à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Projet: Gardiennage et sécurité au Parc du Mont Sainte-Anne, Beauport, Québec.
Des soumissions cachetées seront reçues par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction générale des opérations régionales au Parc du Mont Sainte-Anne pour:
Le contrat de gardiennage et de sécurité au Parc du Mont Sainte-Anne. Le contrat débutera à sa signature et sera pour une période de 12 mois, avec possibilité de renouvellement pour deux périodes additionnelles et successives de 12 mois chacune.

Un versement de 10,000 \$ (chèque ou mandat-poste) non remboursable, fait à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation des soumissions. Ces documents et renseignements peuvent être obtenus de 9 h à 16 h du lundi au vendredi inclusivement au bureau des services administratifs du

Bureau des services administratifs
Parc du Mont Sainte-Anne
C.P. 400
Route 138, Via 360
Beaupré (Québec)
G0A 1E0

Seules sont admises à soumissionner les firmes ou corporations qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec, qui sont détenteurs d'un permis d'agence de sécurité et qui auront requis les documents en leur nom.

La soumission sera valable pour une période de soixante (60) jours de la date d'ouverture des soumissions et doit être accompagnée d'un cautionnement de soumission émis par une compagnie habilitée à se porter caution, au montant de 10 000 \$ ou d'un chèque visé à l'ordre du ministre des Finances au montant de 5 000 \$.

Clôture des soumissions
Pour être considérées, les soumissions devront être déposées au bureau des services administratifs du

Bureau des services administratifs
Parc du Mont Sainte-Anne
C.P. 400
Route 138, Via 360
Beaupré G0A 1E0

Le ou avant le 28 avril 1981 avant 15:00 heures.

L'ouverture des soumissions aura lieu publiquement le 28 avril 1981 à 15:00 heures à l'adresse ci-haut mentionnée.

Le sous-ministre
Pierre Le François

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Projet: Développement des routes, stationnements et accès aux différentes basses du Parc du Mont Sainte-Anne.
Des soumissions cachetées seront reçues par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction des opérations régionales, Parc du Mont Sainte-Anne, pour:
- Le développement des routes, stationnements et des accès aux basses du Parc du Mont Sainte-Anne. Les travaux débuteront avec la première chute de neige de l'automne 1981 pour se terminer le 15 mai 1982 avec possibilité de renouvellement pour deux (2) périodes additionnelles et successives.

Un versement de 20,000 \$ (chèque visé ou mandat-poste) non remboursable, fait à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation des soumissions. Ces documents et renseignements peuvent être obtenus de 9:00 à 16:00 du lundi au vendredi inclusivement au:

Bureau des services administratifs
Parc du Mont Sainte-Anne
Route 138, via 360
Beaupré G0A 1E0

Seules sont admises à soumissionner les firmes, compagnies ou corporations qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec, ayant une saine et adéquate expérience dans le domaine et qui ont obtenu les documents en leur nom.

La soumission sera valable pour une période de 60 jours de la date d'ouverture des soumissions et doit être accompagnée, soit d'un cautionnement de soumission émis par une compagnie habilitée à se porter caution au montant de 10 000,00 \$, soit un chèque visé à l'ordre du ministre des Finances au montant de 5 000,00 \$.

Clôture des soumissions
Pour être considérées, les soumissions devront être déposées au:

Bureau des services administratifs
Parc du Mont Sainte-Anne
Caser postal 400
Route 138, via 360
Beaupré, G0A 1E0

Le ou avant le 1er mai 1981 avant 15:00 heures.

L'ouverture des soumissions aura lieu publiquement le 1er mai 1981 à 15:00 heures à l'adresse ci-haut mentionnée.

Le sous-ministre
Pierre Le François

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Projet: Entretien des pistes de ski de fond du Parc du Mont Sainte-Anne.
Des soumissions cachetées seront reçues par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction des opérations régionales, Parc du Mont Sainte-Anne, pour:
- L'entretien des pistes de ski de fond. Les travaux débuteront le 1er novembre 1981 et se termineront le 30 avril 1982 avec possibilité de renouvellement pour 2 périodes additionnelles et successives de 6 mois chacune.

Un versement de 20,000 \$ (chèque visé ou mandat-poste) non remboursable fait à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation des soumissions. Ces documents et renseignements peuvent être obtenus de 9:00 à 16:00 du lundi au vendredi inclusivement au:

Bureau des services administratifs
Parc du Mont Sainte-Anne
Route 138, via 360
Beaupré G0A 1E0

Seules sont admises à soumissionner les firmes, compagnies ou corporations qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec, ayant une saine et adéquate expérience dans le domaine et qui ont obtenu les documents en leur nom.

La soumission sera valable pour une période de 60 jours de la date d'ouverture des soumissions et doit être accompagnée, soit d'un cautionnement de soumission émis par une compagnie habilitée à se porter caution au montant de 10 000,00 \$, soit d'un chèque visé à l'ordre du ministre des Finances au montant de 5 000,00 \$.

Clôture des soumissions
Pour être considérées, les soumissions devront être déposées au:

Bureau des services administratifs
Parc du Mont Sainte-Anne
Caser postal 400
Route 138, via 360
Beaupré, QC
G0A 1E0

Le ou avant le 1er mai 1981 avant 15:00 heures.

L'ouverture des soumissions aura lieu publiquement le 1er mai 1981 à 15:00 heures à l'adresse ci-haut mentionnée.

Le sous-ministre
Pierre Le François

Service général des Achats

Projet Description Livraison

1201 équipements d'hôpital Montréal

Clôture de la soumission: 22 avril 1981 à 15 h

1219 49 réfrigérateurs domestiques de 420 litres 49 cuisinières domestiques de 0,762 mètre Sillery

Clôture de la soumission: 23 avril 1981 à 15 h

1215 impression et reproductions sur papier et films Québec

Clôture de la soumission: 24 avril 1981 à 15 h

1207 traitement de pellicules, plaques et impressions photos Montréal

1208 441 matelas à ressorts pour 4 centres d'hébergement Différents endroits

1209 280 fauteuils et 265 chaises rembourrés (bois massif) pour 4 centres d'hébergement Différents endroits

1210 301 fauteuils oscillants sur base fixe pour 4 centres d'hébergement Différents endroits

1211 conception et impression de 9 numéros de 17 000 exemplaires chaque de la revue "Municipalité" Québec

1220 10 000 supports d'identification, en plastique, 10 000 porte-noms de bureau, en plastique Différents ministères

Clôture des soumissions: 28 avril 1981 à 15 h

1212 3 327 litres à air Montréal

1213 414 avertisseurs sonores de recul pour véhicule moteur Divers endroits du ministère

1214 40 moteurs hors-bord 4 c.v. — 9.9 c.v. — 20 c.v. Québec

1216 impression et reliure de 6 numéros de 32 pages, couverture à même de "Vie pédagogique" 1981-1982 Québec et Montréal

1217 impression de 58 500 copies de répertoire téléphonique de 450 pages Québec

Clôture des soumissions: 29 avril 1981 à 15 h

1218 92 572 rouleaux de rubans adhésifs 1 740 diviseurs pour rubans adhésifs Québec

Clôture de la soumission: 30 avril 1981 à 15 h

Les conditions de ces appels d'offres sont contenues dans des documents disponibles à l'endroit suivant:

Ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement
Bureau des appels d'offres
1155, rue Claire-Fontaine, 4e étage, Québec, Que.
G1R 4K8
Tél.: (418) 643-5438

Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à l'adresse susmentionnée à l'heure et à la date indiquées.

Le directeur général
Gaston Ouimet

CANADA PROVINCE DE QUEBEC VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRESENTES, DONNE PAR le soussigné greffier de la susdite Municipalité, aux locataires résidant dans la zone unifamiliale RAB-4:

QUE ce Conseil, lors de la séance régulière du 6 avril 1981, a adopté le règlement numéro V-853-81 modifiant le règlement de construction et de zonage numéro V-460 afin d'accepter la marge latérale droite des lots 117-2-15 et 117-3-11 situés sur la rue Boutet, dans la zone unifamiliale RAB-4.

LADITE zone RAB-4 est bornée au Sud par la rue Boutet, à l'Est par les subdivisions 47 à 52 inclusivement du lot originaire 112 et par les subdivisions 24, 25, 26-1, 26-2 et 26-3 du lot originaire 112, au Nord par le futur boulevard de la Capitale et à l'Ouest par les subdivisions 121, 47, 46 et 90 du lot originaire 117 et par une partie non subdivisée dudit lot 117, tel que démontré sur le croquis ci-dessous:



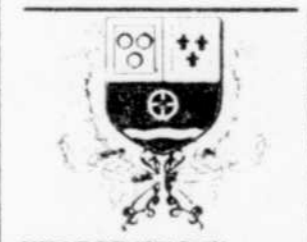
QU'en date du 6 avril 1981, le soussigné a déposé au bureau de la Ville l'annexe à la liste électorale en vigueur dans la zone RAB-4 et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

QUE les demandes en inscription du nom d'un locataire ou en radiation doivent être faites par écrit et transmises au bureau de la Ville au plus tard le 15 avril 1981, pendant les heures d'ouverture dudit bureau.

QUE la Cour municipale, agissant à titre de bureau de révision, siègera le 16 avril 1981, à 19:00 heures, pour entendre les demandes écrites déposées.

DONNE A L'ANCIENNE-LORETTE, CE 7 AVRIL 1981

Me Gabriel Michaud, Avocat
Greffier de la Ville



VILLE DE CHARNY COMTE DE LEVIS DEMANDE DE SOUMISSIONS

Des soumissions scellées et adressées au soussigné seront reçues à Charny jusqu'à 16:00 heures, le jeudi 23 avril 1981, pour la fourniture d'un "Ecuireur d'égout à haute pression sur remorque en tandem".

Les documents de soumission seront disponibles au bureau de l'ingénieur municipal de la Ville de Charny. Pour être valides, les soumissions devront être déposées en deux (2) copies, accompagnées d'un chèque visé et tiré sur une Banque à charte au Canada, au montant de 10% de la soumission.

La Ville de Charny ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions déposées et se réserve le droit de les rejeter en entier si nécessaire, et ce, sans obligation envers les soumissionnaires.

PAUL-HENRI FRECHETTE
Secrétaire-trésorier
VILLE DE CHARNY
333 - 20e Rue,
Charny G6W 5R6

VILLE DE BEAUPORT appel d'offres

AVIS vous est donné, par la présente, que des soumissions cachetées et marquées "Soumissions - peinture de bandes de signalisation routière" et adressées au greffier de la Ville, Hôtel de Ville de Beauport, 577, avenue Royale, Beauport, seront reçues jusqu'à 16:00 le 23 avril 1981 et ouvertes le même jour, à la même heure, à l'Hôtel de Ville de Beauport, en présence des intéressés.

Les soumissionnaires pourront obtenir une copie du devis en s'adressant à l'édifice des Travaux Publics de la Ville situé à 400, rue Labelle, Beauport. Pour être valide, toute soumission devra être faite sur la formule de soumission fournie à cette fin et être accompagnée d'un chèque visé pour un montant égal à dix pour cent (10%) de la soumission.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

Beauport, ce 8 avril 1981.

Le Greffier de la Ville
JACQUES SIMONEAU, o.m.a.

S.I.A.F. INC. ANTIQUITÉS FRANÇAISES

INCROYABLE EN ANTIQUITÉS

de 15 à 50% de rabais sur tout le stock du 10 au 17 avril

Fauteuils: Henri II, Louis XV, Louis XVI, voltaires, Armoires, buffets, commodes, vitrines, secrétaires, tables de ferme, chaises, bureaux, meubles en pin.

430, rue St-Pierre, Montréal — Tél.: 842-5975 (Métro: Victoria et Place d'Armes)

Tous les jours de 10 à 19 heures - dimanche de 12 à 19h.



Les petits protégés de la garderie La Pomme d'Api savent maintenant que les manifestations ne sont pas inutiles.

Le Soleil, Yvon Mangrain

Des bouts de choux manifestent

Des petits bouts de choux et leurs parents ont manifesté joyeusement devant le bureau de comté du député Richard Guay, dans Taschereau, hier après-midi, et ils ont finalement obtenu un rendez-vous de la présidente de l'Office de garde du Québec, Mme Lisette Gervais.

Guay appuie le projet Couvent Bon-Pasteur

Le député de Taschereau, M. Richard Guay, a répliqué, hier, aux commentaires du président de la Corporation de développement du couvent Bon-Pasteur en rappelant qu'il est beaucoup intervenu jusque-là pour aider le projet et qu'il continuera de le faire. La veille, la corporation avait demandé aux partis politiques de préciser leurs projets relativement à cette initiative. Outre le couvent du Bon-Pasteur, la corporation sera désormais responsable de la rénovation

tionne depuis cinq ans dans le quartier Saint-Sauveur. Le groupe reçoit plus de 35 enfants et connaît actuellement une situation financière difficile.

Pour compliquer ce problème, la ville de Québec et des inspecteurs du ministère du Travail viennent de servir un ultimatum à la garderie. On réclame que des rénovations soient

apportées au local pour près de \$5,000, afin de se conformer aux normes, sinon le local devra fermer ses portes à la mi-mai.

Selon Florence Paquet, porte-parole du groupe, les travaux qui s'imposent auraient déjà été réalisés si le gouvernement n'avait pas retiré "très discrètement" le programme de subventions de rattrapage offert aux "vieilles garderies", l'automne dernier.

En vertu de ce programme la Pomme d'Api espérait recevoir \$8,000, ce qui serait suffisant pour renflouer sa caisse et réaliser les travaux. Depuis que l'ultimatum a été servi, "on espère rencontrer les dirigeants de l'Office des services de garde pour obtenir une subvention de dépannage à même un programme qui vise à aider les garderies qui éprouvent des difficultés de parcours".

On n'avait pas reçu de nouvelle de l'office, jusqu'à hier après-midi. Dès que le groupe a été de retour de la "manif" on leur a appris que Mme Gervais allait recevoir leurs dirigeants, jeudi prochain, le 16 avril.

Dans Montmorency Langlois s'oppose à la démolition du couvent Montmorency

par Gérald OUELLET

Le candidat libéral dans Montmorency, Me Jacques Langlois, s'oppose à une démolition prématurée du couvent de Montmorency. Il appuie la démarche entreprise par le groupe "Chantier 81" quant à l'aménagement éventuel de cet immeuble en un foyer pour personnes âgées et il s'engage, s'il est élu le 13 avril prochain, à acheminer aux autorités compétentes les revendications du groupe "Chantier 81" du quartier Montmorency.

C'est ce qui ressort d'une déclaration faite par Me Langlois au moment où il prenait possession d'une pétition contenant plus de 2,500 signatures demandant la transformation du couvent de Montmorency, inoccupé depuis 3 ans, pour qu'il devienne un centre d'accueil pour personnes âgées. Le groupe "Chantier 81" du quartier Montmorency avait profité du passage de Me Langlois au club de l'âge d'or de Montmorency pour remettre une copie de la pétition devant 125 membres du club réunis à la salle des Chevaliers de Colomb.

Suite à une intervention du curé Robert Roy, de la paroisse Saint-Grégoire, à savoir s'il s'agissait d'un engagement personnel du candidat ou s'il avait un engagement formel de son chef M. Claude Ryan, Me Langlois a précisé qu'il s'agissait d'un engagement personnel et qu'advenant son élection le 13 avril, il mettrait tous ses efforts pour doter le quartier Montmorency d'un centre d'accueil pour personnes âgées.

Pour prouver sa sincérité à l'auditoire, Me Langlois a demandé à son épouse Lise, qui est également la soeur du député fédéral du comté de Montmorency-Orléans M. Louis Du-

clos, de s'adresser aux personnes âgées. On sait que Mme Langlois est membre du Comité consultatif national du troisième âge à Ottawa et s'est déclarée très sensibilisée aux problèmes des personnes âgées.

Me Langlois a profité de l'occasion pour expliquer avec détails le fonctionnement et la construction de HLM pour personnes retraitées, dénonçant son adversaire du Parti québécois Me Clément Richard à l'effet que le gouvernement fédéral participait à 90 pour 100 du coût de construction de ces immeubles, en plus de sa participation au bon fonctionnement de ces immeubles lors de leur occupation par les personnes retraitées.

Pour sa part, le président du comité pour l'implantation d'un centre d'accueil pour personnes âgées dans le vieux couvent de Montmorency, le conseiller municipal M. Denys Boivin, a déclaré que Me Langlois s'était engagé plus fermement concernant la pétition pour la transformation du couvent pour répondre aux besoins des citoyens du quartier.

M. Boivin a également rappelé que d'ici juin prochain, en plus du couvent il y aura le collège de Montmorency qui sera fermé. M. Boivin a précisé que son groupe ne laissera pas aller le projet d'un centre d'accueil pour personnes âgées et qu'il défendra également l'implantation d'un centre de santé communautaire dans le quartier de Montmorency, avec la participation de l'hôpital de l'Enfant-Jésus. Enfin, les citoyens, qui semblent par ailleurs fermement attachés au projet de centre d'accueil, ont néanmoins réservé à Me Langlois un accueil aussi chaleureux que celui réservé à Me Clément Richard lors de son passage.

Revendications des assistés sociaux

L'Association pour la défense des droits sociaux du Québec métropolitain a souligné, hier la campagne électorale en cours et la Semaine provinciale des assistés sociaux en expédiant d'immenses bulletins de vote aux chefs des partis politiques pour appuyer leurs revendications.

Les porte-parole Germaine Massé, Armande Labrecque et Sylvie Gagnon ont présenté les envois à la presse. Il s'agissait de panneaux sur lesquels des assistés sociaux ont inscrit leur menu quotidien habituel: baloney, spaghetti aux tomates, fèves au lard, etc.

Les cartons portent la signature de plusieurs assistés sociaux et ils

seront remis dans les prochains jours à MM. René Lévesque, Claude Ryan, Roch LaSalle ainsi qu'au ministre des Affaires sociales et au ministre des Finances du Québec.

A l'approche de la journée du vote, les représentants des assistés sociaux ont rappelé "qu'ils ne voulaient pas obtenir des promesses mais qu'on leur accorde le droit de vivre et non de survivre".

Refusant de prendre position pour un parti ou l'autre, le groupe a expliqué qu'il votait "pour une indexation des pensions et contre les coupures imposées par le gouvernement".

Activités politiques

Montmorency

Assemblée publique du Parti québécois avec MM. Clément Richard, Jean Garon et Rodrigue Biron, ce soir, à 20h30, à la polyvalente La Seigneurie, Beauport.

Votre toit coule? Votre maison a besoin de réparations? PRIX DÉFIANT toute concurrence. J.-P. GAULIN, REN. INC. 20% DE RABAIS avant 1er mai Estimation gratuite 681-6137

ROULOTTES MOTORISÉES neuves ou usagées. Blais & Trahan Inc. 140, boul. Taché ouest Montmagny G5V 3A5 Tél.: bur.: 248-2323 Ligne directe de Québec: 884-2310

RESTAURANT CAFE d'EUROPE les 10, 11 et le dimanche 12 avril. la mousse de saumon au pavane rose, le shaslick façon café d'Europe, le riz à l'orientale, les champignons à la grecque, le charol des mille douceurs, café. Le tout \$13.95 27, Ste-Angèle, Québec 692-3835

Pour du vrai progrès ECONOMIE + HABITATION + LOISIRS. atour dans Vanier X. Autorisée par Yvon Paris, agent officiel du Parti Libéral dans le Comté de Vanier.

CHAUSSURES CHRISTIAN LE DÉCONTRACTÉ. Pour lui, à l'image de l'été, un soulier sport et de travail. Cuir mince, semelle souple, couleurs mode. \$56.00. Place Laurier, Place Fleur de Lys, Place Ste-Foy. Disponible dans la majorité de nos magasins.

PROFITEZ-EN... \$1,390 AMEUBLEMENT 3 PIECES fini naturel. MOBILIER DE CHAMBRE FINI CHENE NATUREL (pâte): Bureau triple et miroir, Commode, Tête de lit, Sommier et matelas inclus (Table de nuit en sus). MOBILIER DE SALLE A MANGER FINI ERABLE NATUREL (pâte): table, 4 chaises. MOBILIER DE SALON: Divan 3 places, Fauteuil, Table de salon en sus. Tous ces articles peuvent être vendus séparément. Plan mise de côté. LES AMEUBLEMENTS GAUDET ET FRERES INC. 355, Marle-de-l'Incarnation, Québec 681-6054

LOTO-SÉLECT. Date: 8/4/81. NUMÉRO GAGNANT: 8412. Ventes: 129117,00\$. Mises de 50¢ gagnantes. Lot par mise de 50¢. dans l'ordre: 17, 1425,80\$. dans n'importe quel ordre: 570, 59,40\$.

POUR 3 JOURS SEULEMENT EXPOSITION - VENTE. 30 OEUVRES RECENTES DU PEINTRE ALDO CUSAN à l'Auberge des Gouverneurs 3030, boul. Laurier, Ste-Foy, Qué. - Tél. 651-3030. AU SALON DE CALLIERES. VISITES ET RESERVATIONS: Vendredi 10 et samedi 11 avril dimanche 12 avril 1981 de 12 heures à 22 heures. Une invitation de René Rosa. Cette annonce est notre seule publicité et tient lieu d'invitation personnelle. rosart Ltée. COURTIERS EN OEUVRES D'ART. C.P. 574 - MONT-JOLI - (418) 775-5542 - QUÉBEC, CANADA G5H 3L3

Candidats à élire



claud
masson

Dans une campagne électorale, plusieurs éléments entrent en ligne de compte: les partis, les chefs, les programmes et les équipes.

Sur les 104 candidats qui se présentent dans les 28 circonscriptions de Québec et de l'Est du Québec que dessert LE SOLEIL, chacun des trois principaux partis délègue des hommes et des femmes fort valables.

Ainsi, au moins 14 députés libéraux et péquistes de nos régions mériteraient d'être réélus en raison de leur bilan comme législateurs, de leurs réalisations comme députés, de leur implication constante dans des débats locaux, régionaux ou provinciaux.

Pour ces raisons, un renouvellement de mandat est souhaitable dans le cas de MM. Claude Morin (Louis-Hébert), Jean-Claude Rivest (Jean-Talon), Jean-François Bertrand (Vanier), Raymond Mailloux (Charlevoix), Clément Richard (Montmorency), Julien Giasson (Montmagny-L'Islet), Adrien Ouellette (Beauce-Nord), Lucien Lessard (Saguenay), Denis Perron (Duplessis), Jules Boucher (Rivière-du-Loup), Alain Marcoux (Rimouski), Yves Bérubé (Matane) et Denise Leblanc-Bantey (Iles-de-la-Madeleine).

Dans Lotbinière, Rodrigue Biron devrait être réélu non pas à cause de sa volte-face politique mais parce qu'il s'est occupé assidûment de sa circonscription.

Dans Bonaventure, Gérard-D. Lévesque aurait bien droit à un vote de reconnaissance pour marquer ses 25 ans de vie politique.

• • •

Parmi les nouveaux venus, la relève est

riche en personnes dynamiques et compétentes.

M. René Dussault, candidat libéral dans Chauveau, déjà reconnu à plusieurs titres pour ses états de service dans la fonction publique, fait preuve de franchise et d'indépendance d'esprit depuis son entrée dans le Parti libéral. Sa présence serait un actif pour l'Assemblée nationale.

Mme Pauline Marois, candidate péquiste dans La Peltrie, est présentée comme ministrable. Elle possède un esprit de décision et une réputation de personne dévouée. Peu connue dans le grand public, elle est fort appréciée par ceux et celles qui ont déjà travaillé à ses côtés.

Dans Taschereau, Mme Florence Ievers est une femme dynamique, qui s'est grandement impliquée dans la communauté, notamment au sein du Festival d'été de Québec. Elle connaît, autant que le député actuel Richard Guay, les problèmes du quartier et de la circonscription. Elle présente une image positive, rassurante, populaire, sympathique.

Dans Portneuf, la venue de M. André Girard, maire de Saint-Raymond paroisse, assurerait une aussi bonne représentation que celle du député libéral Michel Pagé qui, malgré son jeune âge, est déjà identifié aux vieux politiciens, aux méthodes parfois contestables.

Dans Kamouraska-Témiscouata, le péquiste Léonard Lévesque n'a rien fracassé durant son premier mandat sinon que d'avoir mérité le titre de "back bencher" le plus silencieux au Parlement. La population n'y perdrait guère en faisant appel au candidat libéral Réginald Grand'Maison.

Dans Gaspé, il serait intéressant de juger des capacités politiques et administratives de l'ancien maire Robert Pidgeon, surtout si les libéraux prenaient le pouvoir lundi.

• • •

Malgré la faiblesse de sa formation

politique, les électeurs de Bellechasse devraient accorder un mandat personnel à leur député unioniste, M. Bertrand Goulet, qui a trimé dur pour sa circonscription et qui a su présenter des dossiers bien étoffés en plusieurs circonstances.

Un autre candidat unioniste dont le retour en politique serait une heureuse acquisition pour Frontenac est M. Marc Bergeron. Il pourrait facilement prendre la relève du péquiste Gilles Grégoire qui a déçu depuis son arrivée sur la scène provinciale.

Dans Lévis, le péquiste Jean Garon et le libéral Claude Garcia sont deux hommes de qualité. Mais, en raison de sa forte personnalité, de sa capacité de travail, de ses réalisations comme député et ministre, M. Garon mérite un nouveau mandat.

Dans Limoilou, au contraire d'une vedette, le député péquiste Raymond Gravel est demeuré un homme de la base qui répond aux besoins de son milieu. Il est à préférer au communicateur-carrière libéral Yvan Turcotte.

Dans Charlesbourg, l'arrogance d'un Denis de Belleval pourrait lui coûter son siège mais son adversaire libérale, Mme Véronique Guimont Barry, ne constitue pas un gros canon du parti. Les deux pourraient faire un bon député.

Dans Beauce-Sud, les deux candidats Mathieu — le libéral Hermann et le péquiste Bernard — font peine à écouter ou à voir agir. Les électeurs ne sont pas gâtés face aux choix qui se présentent à eux.

Enfin, dans Matapédia, serait-il préférable de miser sur le nouveau venu Aldy Lévesque, du Parti libéral, plutôt que sur le député actuel Léopold Marquis qui a constamment menacé de démissionner ou sur le candidat unioniste Eudore Allard qui semble s'être présenté pour rendre service à l'UN?

C'est maintenant à l'électeur de rendre sa décision.

LES ÉLECTIONS DU 13 AVRIL

Sage comme une image, M. Ryan...



gilles
lesage

L'ex-directeur du Devoir a sûrement fait plaisir à ses militants en leur disant: "Ne vous occupez pas des reportages, des analyses générales, ni même des sondages qui s'en viennent. Ils n'ont aucune espèce d'importance". Étrange pour un homme qui a fait le métier de journaliste pendant près de vingt ans, de façon fort respectable et honorable, d'ailleurs.

M. Ryan sait fort bien que la presse, surtout la presse écrite, a rarement une influence directe et immédiate et qu'elle véhicule beaucoup plus de messages qu'elle n'en suscite ou n'en crée elle-même. Mais il sait aussi l'importance, dans une société qui se veut démocratique, de reportages documentés, d'éditoriaux solides, de sondages bien faits. Et la nécessité de voix discordantes. Pourquoi dévaluer ceux qui continuent de pratiquer le métier qu'il a lui-même honoré?

Probablement à cause des lois tacites du métier qu'il a choisi il y a trois ans et qui le pousse à rejeter du revers de la main tout ce qui ne sert pas sa cause. Ainsi, il se réjouira d'un éditorial de la Gazette qui le porte aux nues, mais il se moquera de ceux du Devoir et du SOLEIL, qui souhaitent que M. Lévesque obtienne un deuxième mandat. Ainsi, il fait état d'un sondage fautif à la veille du référendum, omettant de rappeler que celui de M. Maurice Pinard avait vu fort juste. Pour rassurer ses militants inquiets, il se fait sélectif.

M. Lévesque aussi se fait sélectif, brandissant un éditorial du "Financial Times", mais refusant de commenter celui du quotidien anglophone de Montréal. Et dans la foulée des chefs, organisateurs et militants partagent les journaux en bons et en méchants, et les journalistes en héros ou en vauriens. Ni les uns, ni les autres, ne méritent autant d'honneur ou autant d'indignité!

Pas surprenant alors qu'un homme aussi pondéré que l'ex-ministre Raymond Mailloux dénonce ce qu'il appelle "l'écoeuranterie de la presse à travers le Québec". Pourquoi ce gros mot? Parce que la presse fait ressortir que M. Lévesque est plus populaire que M. Ryan, comme si elle inventait ce fait de toutes pièces. Cela ressort de tous les sondages: M. Lévesque est deux fois plus populaire que le chef libéral, qui traîne même derrière son parti. En trois ans, l'image de M. Ryan s'est inversée, et ce ne sont pas les journalistes qui fabriquent les sondages et y répondent. Quant aux "vacances forcées" de M. Normand Girard (qui a prêté 75 sièges aux libéraux), le candidat libéral de Charlevoix devrait probablement aller aux nouvelles avant d'affirmer que le chroniqueur a été muselé.

C'est curieux. On vilipende la presse, on la décrie, on dit qu'elle ne vaut rien, mais on veut l'avoir de son bord, on monte en épingle des mots favorables, on fait huer les auteurs de critiques serrées. Pour quelque chose qui n'a pas d'importance, on en fait beaucoup de cas. C'est ce qui arrive quand la campagne est morne, terne, ordinaire, quand les enjeux fondamentaux sont négligés et que l'attention se porte sur les chefs, leur image et leurs promesses, pardon, leurs engagements. M. Ryan n'ayant cure de son image et le disant ouvertement, les médias le répètent et en donnent des exemples; ce qui, à son tour, fait encore plus pâle cette fameuse image, ce que les militants eux-mêmes déplorent, mais dont ils rendent la presse responsable, bien à tort. Ils tirent sur les messagers!

Ce n'est pas la faute des journalistes si M. Lévesque est plus conscient du rôle et des contraintes des médias et ne fait pas exprès pour le braver, comme M. Ryan. Pauvre lui, s'il était sage comme une image...

La vie économique des "Héritiers..."



jacques
dumais

Depuis quelques années, les francophones hors Québec ont habitué le public canadien en général, et singulièrement les Québécois francophones, à des prises de position articulées sur leur passé, leur présent et leur devenir. Le battage publicitaire ayant entouré des documents aussi substantiels que "Les Héritiers de lord Durham", "Deux poids deux mesures" ou, il y a deux ans, "Pour ne plus être... sans pays", a sans contredit contribué à l'éveil culturel de communautés francophones disséminées de l'Atlantique au Pacifique.

Sans doute nécessaires à leur propre prise de conscience en vue d'éviter l'assimilation totale ou le suicide communautaire à petit feu, de telles études, si elles ne devaient pas éventuellement déboucher sur l'action, risquaient de maintenir tout le monde dans une sorte de fatalisme indifférent. La Fédération des francophones hors Québec (FFHQ) a heureusement approfondi son approche et vient, timidement, de cerner la dimension plus concrètement économique de leur survie dans un document rendu public, hier, et intitulé "Un espace économique à inventer".

La démarche des communautés francophones regroupées s'apparente, avec quelques années de retard, au même cheminement suivi par les Québécois depuis 20 ans. Ici aussi, l'éveil collectif débuta par le culturel qui ne se transposa que très récemment dans un parti pris économique. Au fur et à mesure qu'une collectivité se sent plus sûre d'elle-même, elle s'empare de ses principaux leviers économiques.

Mais le défi économique se pose avec beaucoup plus d'acuité hors Québec où l'affiliation historique est quodotidienne cependant que la dispersion géographique rend assez aléatoire toute stratégie classique en ce domaine. Hormis leur héritage culturel identique jusqu'à un certain point, un monde de perceptions dif-

férentes peut séparer l'Acadien du Franco-Albertain. Le mérite de la FFHQ, dans son document, est donc de présenter le problème crûment, et d'esquisser des solutions possibles sur la base de modèles à inventer mais aussi de solidarités nouvelles à engendrer.

Il ne s'agit pas d'une étude exhaustive sur la réalité économique de nos compatriotes. Du reste, la FFHQ manque de données récentes, donc pertinentes à un diagnostic très précis. Mais par un inventaire de quelques PME, entreprises familiales ou de coopératives ayant pignon sur rue d'est en ouest, on en conclut qu'avec un minimum d'agressivité, d'opportunité et de confiance, on arrive à bien vivre et à créer de l'emploi pouvant intéresser y compris des travailleurs anglophones.

Au sein des associations de la FFHQ, on retrouve les mêmes préoccupations qu'au Québec quant à la nécessité de l'éducation économique à l'école et de la concertation communautaire. Dans chaque cas, il faut annihiler le complexe séculaire selon lequel un Canadien français, avec ses pairs, ne saurait réussir aussi bien que l'affairiste anglo-saxon. Ici, on en sort tandis que là-bas on essaie de s'en sortir en optant pour des échanges non seulement entre les communautés elles-mêmes mais entre elles et les Québécois. Inutile de souligner que les "miracles" beauceron, abitibien ou saqueguéen seraient une inspiration à l'extérieur. A l'inverse, qui sait si de tels échanges tablent sur le vécu des francophones hors Québec ne donneraient pas le coup de barre à la reconquête du marché canadien par les Québécois?

La faiblesse économique de nos compatriotes d'outre-frontières ne s'aplanira que par le "foisonnement" des initiatives populaires et la création d'une société résolument plurielle". A cet égard, l'apport innovateur des jeunes, des femmes, des immigrants et des amérindiens doit prévaloir. Dès lors, on ne serait plus très loin de la "Troisième Vague", du futurologue Alvin Toffler ou la "dé-massification" industrielle se ferait au profit de plus petites et humaines communautés économiques régionales.



le monde vu d'ici

Pologne: le prix d'une paix

La fin des manoeuvres militaires du Pacte de Varsovie à l'intérieur et autour de la Pologne, de même que le discours de M. Leonid Brejnev au congrès du Parti communiste tchécoslovaque, ont apaisé quelque peu les craintes qu'on entretenait sur une éventuelle intervention de l'URSS en Pologne: du moins pour le moment.

Le temps n'est certes pas venu de pavoiser mais il semble bien que l'opinion mondiale puisse un peu reprendre son souffle, même si l'on sait, par avance, que la question polonaise est irréversible et doit nécessairement déboucher sur une solution autre que celle du k.-o. de l'une ou l'autre des parties en présence: Solidarité ou les autorités polonaises.

Or, à cet égard, le propos de M. Brejnev ne laisse aucun doute. Moscou ne laissera personne, quoi qu'il puisse en résulter pour la situation internationale, menacer l'intégrité du socialisme polonais et, par conséquent, de celui de ses "démocraties populaires".

En termes clairs, cela veut signifier que, si les autorités polonaises sont incapables d'enrayer la poussée des "ennemis du système socialiste" en Pologne, on les mettra carrément au rancart et

l'on s'occupera de faire leur travail.

Pour les milieux diplomatiques est-européens, le discours de M. Brejnev signifie, toutefois, que le Kremlin ne procéderait à une intervention militaire en Pologne qu'en dernière extrémité, si les autorités du POUV perdent tout contrôle de la situation et si celle-ci devient telle qu'une intervention extérieure ne peut l'empêcher.

A ce sujet, les paroles du chef soviétique, même enflammées dans d'habiles circonlocutions, ne laissent aucun doute sur l'issue plus ou moins éloignée des affrontements polonais. On sait que les communistes, les Soviétiques en particulier, ont une vertu commune: ils ne sont pas pressés et semblent avoir de la suite dans les idées.

Côté rassurant, le chef de Solidarité, Lech Walesa, tant qu'il pourra conserver son prestige actuel, constitue la seule soupape de sûreté sur laquelle on pourrait compter pour éviter l'effondrement dans l'abîme.

Fustigeant avec ardeur les radicaux de son mouvement qui risquent de tout compromettre par leurs tactiques d'affrontements permanents, il manifeste l'in-

tention très ferme de s'attacher à mener à bien dans la légalité la réalisation des accords déjà conclus. En somme, il ne s'agit plus tant de parachever de nouveaux accords que de revenir aux documents déjà signés et de réfléchir aux moyens par lesquels on peut faire appliquer tout ce qui a été convenu.

M. Brejnev a invité la Pologne à s'inspirer de l'exemple de la Tchécoslovaquie. Mais, depuis le printemps de Prague, en 1968, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts de la situation internationale. En manifestant une telle patience apparente, voire une espèce de magnanimité, une telle confiance en la Pologne, les Soviétiques montrent surtout qu'ils doivent être extrêmement circonspects et que la doctrine de Staline sur l'emploi irrémédiable de la force a dû faire place à celle du "pain et du beurre", cela signifiant que les Soviétiques ont de plus en plus besoin du monde pour vivre.

Mince espoir, arguera-t-on, mais qui peut néanmoins faire toute la différence d'une paix possible. Mais, ce qui est le pire, on ne peut en supposer le prix.

Paul LACHANCE



Si on lui accorde toute l'importance qu'elle mérite, la campagne des trois chefs de partis n'est pas la seule campagne en cours. Chacun des comtés du Québec vit sa propre aventure électorale. LE SOLEIL publie cette semaine, sous la plume de ses journalistes régionaux, une analyse de la position des candidats dans chacune des circonscriptions desservies par le journal de même que dans celles de la région de Montréal. Dans le dernier de cette série de dossiers, Marc Lestage nous propose aujourd'hui un survol de la région de Québec. Il semble que les 10 circonscriptions de la région sont majoritairement acquises au PQ, lundi, de telle sorte que la carte politique du grand Québec restera à toutes fins utiles inchangée. A moins que... Comme partout ailleurs au Québec (ou presque) la lutte se fera à deux, entre le PQ et le PLQ.

Région de Québec

Le PQ repoussera sur ses racines

Il ne semble pas que l'élection de lundi apportera des changements importants au tableau de la représentation électorale dans la région immédiate de la Communauté urbaine de Québec, sinon par l'addition d'un nouveau siège qui pourrait bien revenir au candidat vedette du Parti libéral du Québec dans cette région, M. René Dussault qui a quitté son poste de sous-ministre à la Justice pour "faire campagne".



marc lestage

Il y a 10 circonscriptions électorales dans la zone immédiate de la Vieille Capitale et toutes sauf une englobent une partie du territoire de la CUQ. C'est Portneuf qui échappe à cette règle. Il s'agit d'une circonscription coincée entre les régions de Québec et de la Mauricie.

La lutte électorale qui se termine n'a pas été particulièrement animée dans le secteur de la Vieille Capitale, où les débats sur les questions locales ont été escamotés. Les Québécois sont un peu habitués à vivre cette situation, Québec étant le siège du gouvernement, les mentors qui débattent sur les grands défis de notre société accaparent toujours la bonne place, même dans les restaurants de la colline parlementaire.

C'est le Parti québécois qui a réussi le plus grand nombre d'interventions locales en mettant à profit son "caucus régional" animé par Jean-François Bertrand. Tout au long de la campagne, les députés péquistes ont égrené une série d'engagements sur des thèmes variés: l'économie, les loisirs, l'habitation, le port de Québec, la famille...

Chacune de ces séances était orchestrée par le bureau régional du parti et on a pris soin que tous les candidats de la région tiennent la vedette d'une de ces rencontres de presse.

Par contre, l'équipe des libéraux a présenté un document très volumineux dans lequel on énumérait l'ensemble des engagements du parti pour la région de Québec. Le programme était très étoffé, complet et original à plus d'un point de vue, mais il n'a pas eu l'impact souhaité parce que trop indigeste pour être présenté dans le détail par les médias.

Les prises de position du PLQ sur l'importance de mettre le port de Québec en valeur par un programme intégré de transport-transbordement, et la nécessité de contenir la fuite des fonctionnaires de la région par une réévaluation de la politique de décentralisation des mi-

nistères, auraient dû être présentées lors de séances d'informations différentes.

Avec une population anglophone d'à peine 7 pour 100, la région de la Vieille Capitale représente à toutes fins utiles un territoire qui a beaucoup plus l'allure d'une "région" que d'une mini-métropole pour les politiciens.

S'il y a eu polarisation du vote lors du référendum, les stratèges sont aujourd'hui forcés de reconnaître que la présence de tiers partis qui grugent dans la clientèle de NON risque de faire couler entre les doigts des libéraux plusieurs circonscriptions qu'on avait l'impression de pouvoir conquérir facilement il y a deux mois.

Les grandes familles politiques ont également connu leur lot de rivalités intestines, de difficultés techniques voire de "cannibalisme"...

Les unionistes dont la caisse électorale était à sec, se sont résignés à mener une campagne très austère. Ils ont également connu des difficultés au chapitre du recrutement des candidats. Deux d'entre eux ont "remis leurs billes" à l'organisation régionale, en cours de route. Heureusement, on leur a trouvé des remplaçants dévoués à la cause de l'Union nationale et qui ne se bercent pas d'illusions sur le sort que les attend.

Dans le camp libéral, l'investiture de la vedette régionale René Dussault "un gars imposé par Ryan", a émoussé le dynamisme des militants de Chauveau quelques semaines avant la campagne. Heureusement, pour le PLQ, les choses se sont rapidement tassées grâce à la forte personnalité du candidat et aussi... parce que les péquistes de Chauveau ont également connu leur "nuit des longs couteaux" quand le candidat Raymond Brouillet, un universitaire, a défait le maire de Loretteville, M. Jean-Marie Beaulieu lors du congrès d'investiture.

Même dans les formations communiste et marxiste-léniniste de la région, on a réussi à provoquer une confusion qui morcellera un bloc de clientèle déjà très limité. Trois formations communistes présentent un total de 10 candidats dans la région de Québec. Le Parti communiste canadien (pro-Moscou) a choisi Taschereau pour présenter son unique candidat, Daniel Paquet. Le Parti marxiste-léniniste du Québec, la composante régionale du PCCML présente pour sa part sept candidats en région, dont six dans le secteur nord de Québec.

Il s'agit de Serge Tremblay (Taschereau), Liz Watkins (Louis-Hébert), Claude Moreau (Vanier), Jean-Daniel Nolin (Limoulu), Jean Bédard (Montmorency) et Lynda Forgues (Charlesbourg).

C'est cependant le Parti communiste ouvrier qui a mené la campagne la plus

systématique avec ses trois candidats dans Taschereau (Denise Beauchesne), Limoulu (Jacques Lachance) et Vanier (Hélène Jones). Cette formation autrefois connue sous le nom de Ligue communiste marxiste-léniniste est assez largement implantée dans le mouvement syndical et les groupes populaires de la région de Québec et elle espère profiter systématiquement de la campagne électorale comme d'une plate-forme.

Montmorency

Dans la circonscription de Montmorency, le ministre des Communications Clément Richard, élu en 1976 avec une majorité de 5,190, ne semble pas inquiété par ses adversaires. Le libéral Jacques Langlois mène une campagne très dynamique et compte rallier "les anti-péquistes" qui ont donné une faible majorité de 492 voix aux forces du NON lors du référendum. C'est un objectif qui risque d'être compromis très sérieusement par la présence d'un candidat unioniste jeune, M. Gerald "Jerry" Boulet qui fait campagne en moto depuis qu'il a pris la relève du premier candidat UN désigné, M. Emmanuel Cloutier.

Charlesbourg

Dans la circonscription de Charlesbourg, on retrouve un autre ministre du gouvernement Lévesque, M. Denis de Belleval (Transports) qui a été élu en 1976 avec 4,785 voix de majorité. Les fédéralistes étaient cependant fort nombreux dans Charlesbourg lors du référendum et ils ont donné une majorité de 2,187 votes aux troupes du NON. Depuis lors, la carte électorale a été remaniée. Charlesbourg est devenue une circonscription essentiellement urbaine et la candidate libérale Véronique Guimont-Barry, une infirmière, mène une campagne vive. De Belleval a l'avantage d'être très connu et il espère être élu en maintenant l'homogénéité du bloc des partisans du OUI. Ce sera avec la "collaboration" de l'unioniste Jacques Morin s'il réussit à se faire élire.

La Peltrie

La circonscription de La Peltrie est nouvelle. Elle a été taillée sur mesure aux besoins du Parti québécois, dans la frange urbaine de Québec, entre Chauveau, Portneuf, Louis-Hébert et Vanier. Autrefois représentée par Louis O'Neill, cette circonscription est convoitée par l'ancien chef de cabinet de Mme Lise Payette, Mme Pauline Marois qui fait campagne activement. Son principal adversaire M. Jean-Guy Carignan, un administrateur de 39 ans, ne semble pas avoir été très choyé

par l'organisation libérale régionale, au plan de la stratégie. Un agronome qui a "déjà vendu du blé d'Inde partout dans le comté" rural à environ 10 pour 100... (sic), M. Laval Tardif (UN) ne s'attend pas d'être élu.

Jean-Talon

Élu avec une majorité importante de 5,737 lors d'élections partielles, le libéral Jean-Claude Rivest sera sans doute réélu dans Jean-Talon, la circonscription de la haute ville de Québec. Il a été favorisé par le redécoupage électorale. Son adversaire péquiste, Mme Monique Cloutier est une militante reconnue au Conseil national du parti. Roland Drolet de l'Union nationale et un "indépendant" qui en a assez de la politique d'autruche du PQ, M. Jean Baillargeon, sont "battus d'avance".

Taschereau

Dans la circonscription de Taschereau, le député Richard Guay qui fait campagne depuis 1976 auprès des groupes populaires et des clubs de l'âge d'or, devrait être réélu. La candidate libérale Florence Levers, un véritable petit dynamo a manqué un peu de temps pour remonter la côte. La victoire de Richard Guay tiendra également au fait que l'unioniste Lucien "Minou" Gauthier qui mène une campagne de "rhinocéros" va enlever plus de votes qu'aucun autre candidat UN dans la région.

Louis-Hébert

La circonscription de Louis-Hébert est entièrement occupée par le ministre Claude Morin, le seul qui a réussi à obtenir une majorité de votes en faveur du OUI lors du référendum, dans la région. Il a pour adversaire, une administratrice qui a milité dans le NON, Mme Michèle Rousseau-Méthot et un homme de 69 ans encore plein de fougue qui était "aux côtés de Maurice Duplessis pour fonder l'Union nationale en 1936" mais qui a vraiment trop attendu pour se présenter une première fois aux élections provinciales, M. Wilfrid Dufresne.

Vanier

Jean-François Bertrand est le plus "populiste" des candidats du PQ dans la région. Il a été élu avec 5,063 voix de majorité en 1976, et a limité la vague du NON à seulement 301 de majorité, en mai 1980. Son adversaire Yvan Latour du Parti libéral est originaire de la Mauricie et possède une entreprise de commu-

nications. L'unioniste Justin Beaudoin est un "bleu-nationaliste" qui a déjà milité pour le RIN et le PQ...

Portneuf

On prétend que le libéral Michel Pagé de Portneuf serait menacé sérieusement. Ce jeune politicien s'est révélé comme étant un "parlementaire agressif" depuis sa première élection en 1973. Pour avoir sa peau, le Parti québécois a profité de la campagne pour annoncer une nouvelle fois qu'on projette de construire une "petite Baie James" au coût de \$2 milliards 89 millions dans Portneuf. Il s'agit du projet Delaney, visant à harnacher la rivière Sainte-Anne pour y installer une centrale électrique. L'adversaire de Michel Pagé, réélu en 1976 avec 2,783 de majorité, le péquiste André Girard n'a pas la personnalité de son adversaire. Par contre, il est "avec le gouvernement", maire de la paroisse de Saint-Raymond et fonctionnaire. Lors du référendum, le NON l'a emporté par 4,479 voix. C'est une tranche de vote que l'unioniste Yves Bernatchez, avocat-cultivateur, ne réussira pas à enlever complètement à Pagé.

Limoulu

Dans Limoulu, le député péquiste Raymond Gravel n'est pas connu en dehors de sa circonscription. Il a fait une campagne à ras du sol. Il travaillait dans un hôpital avant d'être élu et prétend connaître presque tout le monde. Sa campagne dure depuis des mois. Son adversaire libéral, Yvan Turcotte, 28 ans, le bambin de l'équipe libérale à Québec, est arrivé sur le tard mais il prend les bouchées doubles. Le candidat unioniste, M. Paul H. Dufresne est le fils de Wilfrid, candidat dans Louis-Hébert. Célibataire, 45 ans.

Chauveau

C'est dans Chauveau que la lutte sera la plus serrée, dit-on. Le prestigieux candidat libéral René Dussault n'est pas favorisé par le redécoupage électorale qui accorde "mathématiquement" une meilleure chance au péquiste Raymond Brouillet. Dussault doit souhaiter que les électeurs votent pour "le meilleur candidat". Il regrette cependant que la popularité de Claude Ryan ne se soit pas avérée aussi forte que prévue, durant cette campagne. Cela peut lui coûter son élection. Le candidat de l'UN, M. Jean-Pierre Villeneuve, 31 ans, est peintre automobile. Il a remplacé à pied levé le candidat désigné Fernand Moisan qui a fait faux bond à l'UN en pleine campagne.

Mon choix, c'est Ryan

Marcel Pépin, directeur de l'édition, nous a proposé, cette semaine, son choix du parti politique à élire le 13 avril.

Personnellement, je voterai comme la majorité silencieuse, pour un Parti libéral renouvelé, animé par un chef compétent et intègre et pour sa forte équipe d'hommes et de femmes décidés à continuer de nous faire progresser dans le Canada. Le Parti libéral, sous le regrettable Jean Lesage, a envoyé nos gens à l'école, leur a donné confiance en leurs ressources et les a rendus compétitifs et audacieux.

Les véritables progrès des Canadiens français se sont concrétisés sous des régimes libéraux tant à Québec qu'à Ottawa. Et ça, les péquistes ne peuvent franchement pas le nier. La preuve est maintenant faite: ce n'est pas en grognant et en se repliant sur nous-mêmes que nous avons progressé; c'est en devenant compétents, respectables et respectés, en coopérant sincèrement avec les autres citoyens de ce vaste pays que nous avons obtenu notre juste part et atteint un des meilleurs standards de vie au monde au plan économique, culturel, social et individuel.

Je dois dénoncer vigoureusement les péquistes pour leur inqualifiable hypocrisie. C'est se moquer et abuser des gens que de leur dire qu'on met la séparation du Québec en veilleuse, et en même temps prendre l'engagement écrit contraire dans le programme du parti pour satisfaire une minorité traumatisée et incapable de respecter la décision catégorique et

démocratique de 60 pour 100 de la population lors du référendum.

Ces gens-là, le Canada ils n'y croient tout simplement pas. Prétendre négocier de bonne foi avec le reste du Canada dans ces conditions, c'est se faire mentir en pleine face. On ne peut voter pour ces gens après avoir, coup sur coup, donné massivement le mandat sans équivoque de garder notre Canada intact, fort et généreux pour tous ses habitants.

René Lévesque parti, sa succession va nous plonger dans l'eau bouillante. On va exiger de nous remplaçant de respecter intégralement la raison d'être de ce parti, la séparation du Québec. Le plan machiavélique de Doris Lusier va refaire surface, ça ne trahira pas.

Les attitudes de fond des péquistes sont tout à fait contradictoires. On ne peut décemment pas demander aux entrepreneurs de prendre des risques et en même temps les mépriser publiquement. On ne peut relancer Mirabel, le port de Montréal, celui de Québec, de Sept-Îles, ni entreprendre d'importants projets pour renforcer notre économie si on invite tout le monde à des sommets sauf celui qui peut nous aider à payer la note. On ne peut créer et garder des emplois en montrant aux investisseurs notre championnat mondial des grèves et des grèves sauvages.

Sous l'instigation progressive du Parti libéral, le Québec s'est doté d'un des meilleurs systèmes de soins au monde. Le PQ, avec ses préjugés favorables, a consenti l'irresponsable comme Norbert Ro-

drigues et autres agitateurs sociaux de même farine de violer, comme des brutes, ce droit sacré à la santé. Pour gagner des votes, le PQ a fait des promesses inconsidérées à ces gens-là. Pour gagner son référendum, René Lévesque a acheté la paix à tout prix. C'est exactement le prix qu'il a payé. Et puis, il y a ce déficit record de \$15 milliards, ces 300.000 personnes en chômage qui ne demandent qu'à travailler et mener une vie normale. LA FARCE A ASSEZ DURE.

Mes prédictions personnelles: Claude Ryan va prendre le pouvoir avec 68 à 72 députés. Claude Ryan est un chef responsable, un homme qui sait écouter, comprendre les besoins des gens et mesurer ses actions. Claude Ryan a reconstruit le Parti libéral. Sous son habile direction, ce parti est redevenu la grande FORCE politique qu'il avait été lors de la révolution tranquille. Claude Ryan, par sa stature, son intelligence exceptionnelle, son honnêteté au-dessus de tout soupçon et son leadership efficace, a recruté des centaines de milliers de partisans et des candidats et des candidates de première valeur.

Soixante pour 100 de la population a fait confiance à Claude Ryan lors du référendum. Claude Ryan a gagné les onze élections partielles. La population va de nouveau et de façon majoritaire lui faire confiance lundi prochain.

Claude Ryan a les mains libres et il donne l'heure juste, c'est mon homme.

Boris GRONDIN
Psychologue industriel
Lac-Beauport

M. Ryan est au bord de l'insulte

Racisme et intolérance du Québec envers ses minorités? A qui croyez-vous vous adresser, M. Ryan? Vous êtes au bord de l'insulte vis-à-vis de tous les Québécois en particulier envers les francophones du Québec qui forment 81 pour 100 de la population totale. Le racisme et l'intolérance ne font pas partie du vécu québécois.

Peut-être devriez-vous vous adresser aux francophones de Penetanguishene en Ontario ou aux francophones de l'Alberta ou ceux du Manitoba et aux Acadiens du Nouveau-Brunswick, eux pourraient certainement vous entretenir de racisme et d'intolérance dont ils sont victimes, souvent.

Ici, au Québec, vos paroles n'ont aucun sens. Demandez aux francophones hors Québec s'ils possèdent en tant que minorité, leur(s) école(s), leur(s) journal(aux), leur(s) radio(s), leur(s) télévision(s), et s'ils occupent des postes enviables dans leur milieu, comme c'est le cas ici pour nos minorités.

Je porte à votre attention, M. Ryan, que les minorités du Québec sont très choquées, en particulier la minorité anglophone. Les francophones du Québec sont le peuple le plus tolérant qui soit et ceci est une tradition chez nous.

Le Québec a-t-il déjà appliqué une loi bafoquant la langue anglaise, à l'exemple du Manitoba, qui en 1890, votait une loi qui ignorait les droits du français pour faire de l'anglais l'unique langue de la province des Territoires du Nord-Ouest qui en 1891 abrogeait les lois relatives aux Français; de l'Alberta et de la Saskatchewan qui en 1905 interdisait tout droit de cité au français sur leur sol; de l'Ontario qui en 1913 adoptait le règlement 17 qui proscrivait l'enseignement du français dans ses écoles (tiré du SOLEIL, 14 mai 1977, p. B-2). Donc, M. Ryan, si

vous voulez discuter de ces choses que sont le racisme et l'intolérance, allez faire un tour en dehors du Québec.

M. Ryan, le Parti libéral du Québec a choisi dernièrement la clause "CANADA" qui remplacera, si vous êtes porté au pouvoir, la clause "QUEBEC" au chapitre de la langue d'enseignement de la loi 101 qui dit que: les enfants dont les parents ont fréquenté l'école primaire ou secondaire anglaise au Québec ont droit de fréquenter à leur tour l'école anglaise au Québec.

La clause "CANADA" dit que "les enfants dont les parents ont fréquenté l'école primaire ou secondaire anglaise au Canada pourront s'inscrire à l'école anglaise au Québec". Cette même clause "CANADA" que contient maintenant votre livre rouge remplace depuis peu la clause "universelle" qui y était inscrite et cette clause "universelle" demeure toujours inscrite dans votre livre beige.

Votre position quant à la langue d'enseignement n'est pas claire, M. Ryan. Dans votre livre beige vous appuyez la clause "universelle" qui prône le libre choix de la langue d'enseignement, le seul critère étant la langue maternelle, ce qui se trouve être en plein accord avec le projet de charte constitutionnelle du gouvernement fédéral (voir art. 23 du dit projet) mais à ce moment la clause "CANADA" de votre livre rouge est inconstitutionnelle. De plus, vous ajoutez que la clause "CANADA" ne saurait être qu'une première étape lors d'un premier mandat. Serait-ce que votre clause "CANADA" n'est qu'un leurre politique? N'accepteriez-vous pas le choix des membres de votre parti?

La loi 101 du gouvernement sortant permet enfin de clore, ou presque, le débat sur la langue. Sachez, M. Ryan, que la loi 101 n'a jamais eu pour but de brimer les

droits de la minorité, mais plutôt de rassurer une majorité se sentant en position de faiblesse, sentant que sa langue était en danger.

Si vous observez avec attention, M. Ryan, vous verrez que l'impact de la loi 101 est surtout "psychologique". Elle sécurise les francophones du Québec vis-à-vis du phénomène d'anglicisation qui avait lieu avant l'adoption de la loi 101.

Si vous allez à la Bourse de Montréal vous apprendrez qu'on n'y parle que l'anglais sur le parquet. Seriez-vous étonné de savoir que les communications entre sièges sociaux, entre les entreprises, centres de recherche, etc., se font en anglais? Selon l'utilité que chacun y trouve on parle anglais ou français.

Il n'y a qu'à se promener à Montréal pour s'apercevoir qu'on y parle anglais tous les jours comme auparavant et ce sans parler des journaux anglophones, des postes de radio anglophones, des postes de télévision anglophones, du réseau complet d'écoles anglophones. Rien n'a été touché. Vous devriez savoir, M. Ryan, que les anglophones sont des gens très pratiques.

Ils n'ont pas pris très longtemps pour s'adapter au climat de la loi 101, sur ce, je cite les résultats d'une étude commandée par l'Office de la langue française à la firme Econosult qui fut publiée dans LE SOLEIL du 28 août 1980, p. A-11, on peut y lire: "CANADA ANGLAIS: les cadres ne craignent pas la loi 101". Ce que craignent surtout les cadres c'est l'impôt.

La loi 101 a créé un climat positif au Québec. Pourquoi un recul à la clause "CANADA" et plus encore à la clause "universelle"? La loi 101 est ce qui s'est fait de mieux pour régler le problème de la langue.

Pierre Villeneuve
Pointe-au-Pic

Une grosse fuite d'argent avec le PQ

Les choses vont mal au Québec, il y a eu plus de banqueroute chez nous l'année dernière que pour tout le reste du Canada.

Prenons pour exemple le papier journal notre principal produit d'exportation. Le bois est plus petit au Québec qu'aux États-Unis, il pousse moins vite; l'hiver est plus long et plus dur, entraînant une surcharge dans la production. La preuve est faite que pour supporter la concurrence américaine, les salaires devraient être 15 pour 100 plus bas chez nous, ils sont plus élevés. Des papeteries ont fait banqueroute l'année dernière, d'autres le feront cette année. C'est seulement en maintenant son dollar à 80 sous que le Canada peut écouler sa production mais en entraînant une surcharge dans les marchandises importées, et aussi des produits canadiens.

Le malheur est que plus les salaires montent, plus le rendement diminue. Les syndicats supportent trop de bons à rien, de saboteurs et de fauteurs de trouble.

Le salaire minimum au Québec est un peu en bas de quatre dollars

l'heure, le plus haut au Canada avec la Saskatchewan. Un homme de la Voirie peut atteindre huit dollars, un peu plus que l'Ontario et l'Alberta, des provinces riches, mais nos employés de papeteries, pas si supérieurs qu'ils se pensent, avec des salaires plus élevés, que les Américains, ne sont jamais satisfaits.

Après nous avoir menés au bord de l'abîme, nos syndicats, une minorité au Québec qui détient la balance du pouvoir, la raison que les choses vont si mal, voudraient pousser le Québec au socialisme total; exproprier les économies dans les banques et les caisses pop, pour exproprier les compagnies qui tombent en banqueroute et en faire des sociétés d'Etat.

A moins d'une loi surprise ceux dont l'argent est placé dans les banques réussiront à le sortir pour le placer en Ontario, au Nouveau-Brunswick ou même aux États. Il n'en va pas de même pour les caisses pop, qui sont indépendantes une de l'autre, n'ont pas de succursale en dehors du Québec et il faut un avis de plusieurs jours pour retirer de gros montants.

Si le PQ reprend le pouvoir le 13 avril, il y aura un exode de capitaux jamais vu en dehors de la province. Les temps seront durs pour les caisses pop, les petites et les moyennes entreprises.

Edmond Marcotte
Senneterre, Abitibi

L'heure est grave

Gens intègres et sincères du Québec, l'heure est grave. Réveillez-vous et réagissez maintenant; demain, il sera trop tard.

L'hypocrisie, la duperie, l'artifice et la stratégie machiavélique de l'"Intelligentia" péquiste, indépendantiste irréductible, veut vous entraîner à la perte par une propagande et une technique d'autant plus astucieuse que vengeresse.

Fausse image du progrès, faux appel à la "confiance", fausse apparence de "bon gouvernement", fausse mise en garde, fausse apathie sécurisante, fausse défense de la nation, intolérance et arrogance.

L'ennemi numéro un du Québec et du Canada, le péquisme indépendantiste, est dans votre entourage, votre milieu et veut vous corrompre. Sous l'apparence de l'efficacité, de la justice et de l'objectivité, le gouvernement et le parti de l'indépendance est en train de détruire notre économie, nos institutions, notre liberté et notre conscience.

Maintenant ou jamais. Si vous ne terrassez pas maintenant l'hydre de l'indépendance, vous croulerez dans la servitude, la pauvreté, l'ignominie, la désunion et, peut-être la violence.

Québécois honnêtes et sincères, évitez la division de la province et du Canada que les péquistes sont en train d'achever pour régner en maîtres.

Ecrasez votre ennemi une dernière fois et définitivement par un vote libéral fort et retentissant.

R. Trudel
Charlesbourg

L'attitude de M. René Lévesque a inspiré les autres provinces

M. Jean-Guy Lesage
Ste-Thérèse

Laissez-moi, cher monsieur, vous faire connaître la désagréable sensation que j'ai éprouvée lors de la lecture de votre opinion dans l'édition du SOLEIL du 6 avril. Peut-on objectivement accuser d'extrémisme dangereux celui-là même, qui par une gestion saine, pragmatique et compétente, une approche réaliste et critique des problèmes a assuré au Québec une représentation qui se faisait attendre depuis longtemps.

Est-il juste, s'appuyant sur des arguments injustes dictés sans doute par une vision partisane et bigote de trainer dans la boue un gouvernement qui, dans une attitude digne qui a d'ailleurs inspiré les autres provinces, n'a pas accepté que le Québec soit aussi impunément joué par Ottawa.

Une équipe fiable, proche du peuple, conciliatrice des divers intérêts, ayant à cœur la création d'un Etat plus humain, la création d'une nation fière et d'un niveau de vie élevé. Voilà les buts que se

propose d'atteindre la social-démocratie du Parti québécois: liberté, justice sociale, autonomie.

Présentement, les libéraux négligent de comparer les déficits fédéraux avec celui du Québec. Celui d'Ottawa est trois fois plus élevé que celui du Québec toute proportion gardée.

Actuellement un choix s'impose. Je ne puis sincèrement m'empêcher d'être fier et de me sentir solidaire de cet homme intègre qui, animé d'une volonté ferme, d'une simplicité désarmante, d'un dévouement à faire rougir les libéraux (tiens un pléonisme) a su mener à bien une série de réformes.

Quant au fait de prétendre que Pierre Trudeau sait bien ce dont le Québec a visiblement besoin et que le "pacifique Ronald Reagan" soit l'agent défenseur de la paix mondiale, je ne puis qualifier ces propos dans les limites que m'impose le savoir-vivre le plus élémentaire.

Alain Loubier
étudiant
cégep de Limoulin
XXX

Je ne peux me défendre d'un sentiment de perplexité devant la lettre de M. Jean-Guy Lesage publiée dans l'édition du 6 avril. A dire la vérité, je n'ai pas pu encore déterminer s'il s'agissait là d'une plaisanterie lourdement sarcastique ou d'une opinion sincèrement sincère mais, comment dire, insuffisamment réfléchi. Si la première hypothèse est la bonne, je bats d'avance ma coulpe en avouant franchement mon incapacité de n'avoir pu non seulement comprendre le punch de la blague mais, pire, d'avoir manqué de reconnaître qu'il s'agissait bien là d'une blague. Si, par ailleurs, la seconde hypothèse s'avérait juste, je serais alors obligé de m'interroger (au risque d'en choquer certains) sur les abus de la liberté d'expression, ce genre d'abus qui font de cette liberté, chose bonne en soi, une grotesque caricature d'elle-même.

Luc Picard, étudiant
Québec

à nos lecteurs

LE SOLEIL, publié avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées. Le Soleil, 390, rue Saint-Vallier est, Québec, G1K 7J6.

Le devoir des aînés: transmettre un héritage français intact

Aînés de la société, nous ne sommes pas éternels; aussi, avons-nous le devoir d'établir clairement nos héritages. N'y oublions pas un legs sacré qui nous vient des siècles et nous caractérise parmi les peuples, comme catholiques de foi et français de langue. L'imminent scrutin provincial nous oblige à réfléchir là-dessus.

Il s'agit, en effet, de doter notre société politique de gouvernants lucides, capables, et dont les intentions et buts soient conformes à nos besoins essentiels de peuples.

Le choix politique n'est pas une foi: c'est un choix d'appréciation qui s'impose à chaque élection des équipes et des personnes en présence, en tenant compte surtout de l'équipe, car c'est elle qui orientera la régression, ou la stagnation, ou le progrès de l'électorat.

Notre catégorie d'âge doit se souvenir... ce qui est d'ailleurs la devise québécoise.

Diversions? Or, que vient faire dans notre réflexion provinciale le hors-d'œuvre constitutionnel canadien, alors qu'en même temps, l'on a dérobé à la publication le rapport Pépin-Robarts qui pourrait vraisemblablement apporter quelque lumière sur l'évaluation actuelle de chacune des équipes en présence, qui sollicitent nos votes?

Plutôt que d'abolir la Constitution, peut-être vaudrait-il mieux la publier, la scruter, corriger les actes et les attitudes qui l'ont trahie? Le Canada serait ainsi un pays à s'expliquer, à reconstruire sur une véritable justice entre ces deux peuples majeurs...

Le gouvernement fédéral ac-

tuel n'a-t-il pas, lui, plusieurs saisons à durer, qu'il pourrait employer à tempérer sa hâte actuelle et, peut-être en arriver à juger sainement des retombées de son inconstitutionnel projet? En ce moment, est-il prudent de placer la province sous le contrôle partisan fédéral?

Car la Constitution avait, paraît-il, statué sur l'égalité de ces deux peuples majeurs, le français premier découvreur et civilisateur, et l'autre, qui semble avoir complètement oublié l'entente... au point qu'en consultant un certain dictionnaire, où s'étaient sur deux pages les visages de tous les premiers ministres de la Confédération (sauf celui de M. Clark, dont le mandat fut postérieur), or donc, sur dix-sept chefs de gouvernement (M. Trudeau y comptant sur deux mandats non consécutifs) treize sont anglophones; les titulaires des quatre autres règnes (M. Trudeau y comptant toujours pour deux) sont originaires de mères anglophones. A l'un d'entre eux, on doit la déchéance des droits des francophones du Manitoba. A M. Trudeau, on devra la tentative d'ériger le pays en dictature... pratique.

On sait que notre province a subi, par décision unilatérale, des amputations qui font du Québec une peau de chagrin. Les décisions fédérales unilatérales ne réduisent-elles pas ses dimensions comme celles du talisman de Raphaël, le héros de Balzac; dès que ce dernier exprimait un désir (aussitôt satisfait) la peau de chagrin se rétrécissait et amputait d'autant la vie de son maître... Pourquoi applique-t-on au Québec cette politique, alors que l'Ouest jouit d'un

procédé contraire: l'île de Vancouver est adjointe à la Colombie; chez nous, c'est une large, très large tranche qui est découpée à même la terre ferme pour en faire cadeau à l'île qui se trouve au-delà du détroit; la Constitution paraphée par les DEUX peuples majeurs en 1867 avait-elle autorisé des décisions unilatérales de ce genre?

Noyer le vote québécois dans un plébiscite pancanadien pour se libérer, en 1942, d'une promesse solennelle faite à la seule province de Québec... ou encore, embrouiller dans un humour douteux, les notions de OUI et de NON, comme il fut fait récemment: voilà des procédés qui trahissent ouvertement le pacte que l'on veut faire aujourd'hui disparaître... pour échapper au jugement du peuple? La collusion récente conservatrice ontarienne et libérale fédérale en vue d'une manoeuvre inconstitutionnelle dénonce le fait illusoire de partis concurrents: l'opposition aux droits francophones les rassemble, même parmi nos propres représentants libéraux. Quel est donc le mandat de ces derniers?

Revenons à nos moutons... Les réflexions qui précèdent ne sont ici que pour souligner les intrusions comminatoires fédérales dans un scrutin qui ne concerne que le Québec. Quand nos représentants éternuent à Ottawa, est-il de rigueur de prendre le rhume au Québec? Pour l'instant, nous aînés, électeurs éprouvés, devons contribuer à doter notre province d'un gouvernement qui la respecte et la maintienne dans ses droits.

Germaine Sauriol
Québec

Travailleurs, souvenez-vous du marasme financier d'avant 1976

Travailleurs, vous avez le choix de voter! D'abord un rappel de 1970-1976.

Messieurs les LIBÉRAUX, que vous avez la mémoire courte! Vous ne vous rappelez même pas à vous entendre dans quel état de dépoter vous avez laissé la province de Québec en 1976!

A tel point qu'un journaliste du SOLEIL, après votre départ, M. Bourassa pour l'Europe, a posé la question suivante:

Avez-vous fait exprès M. Bourassa d'avoir laissé la province dans un tel désordre de façon qu'un nouveau gouvernement y perde la face, tellement le désordre était grand dans tous les ministères!

Votre parti a toujours été un nid à patronage depuis 114 ans! Ce n'est pas nouveau! Vous voulez maintenant que les entreprises publiques Hydro, Soquem, etc. maintenant qu'elles font de l'argent,

vous voulez les remettre à vos amis de l'entreprise privée pour y placer les généraux du Parti libéral. Patronage dans les deux sens!

Comme les juges Sewell et Monk se trouvaient non seulement dans le judiciaire, mais aussi dans tous les domaines de l'administration gouvernementale en 1810.

Messieurs les libéraux, vous avez toujours été un parti pour les riches et les compagnies. Je ne puis pas comprendre qu'un TRAVAILLEUR soit assez cave pour voter en faveur des gros, des riches, des big-shots et des compagnies au lieu de voter pour ses propres intérêts.

La raison est simple. C'est que les travailleurs sont conduits, à leur insu évidemment, par une machination superstructurée par les intérêts de L'ETABLISSEMENT FINANCIER dont le Parti libéral

n'est que le canal qui vous y conduit!

TRAVAILLEURS: prenez conscience de votre état à vous! TRAVAILLEURS: prenez conscience de vos intérêts à vous!

Sachez, travailleurs que c'est vous qui avez payé l'instruction de la maternelle à l'université à tous les professionnels du Québec! TRAVAILLEURS, puisque vous avez payé pour le bien commun, exigez des hommes qui travaillent pour le bien commun de toute la société québécoise! Et non des patronneurs qui ne travaillent que pour une clique!

UN "DEPUTE" c'est un employé payé par vous pour surveiller les intérêts majoritaires des travailleurs et non pour protéger les "gros".

Georges Côté
Québec

Rimouski: une seule personne a été hospitalisée

par J.-Claude PAQUET

du bureau du Soleil RIMOUSKI — A la suite de l'explosion survenue mercredi matin aux Ateliers de soudure de Rimouski, et qui a fait deux victimes, la sûreté municipale de Rimouski était en mesure d'affirmer hier que, contrairement aux premiers rapports, la majorité des autres personnes impliquées dans cet accident s'en tirent finalement avec des blessures mineures, sept d'entre elles ayant pu regagner leur domicile le soir même ou le lendemain.

Une seule personne est demeurée à l'hôpital, soit M. Wilfrid Dionne, un client de l'établissement qui se trouvait sur les lieux au moment de l'explosion, et qui aurait eu une oreille arrachée. Mais on ne craint pas pour sa vie.

Les autres employés de l'établissement impliqués dans l'accident sont MM. Gilles Tremblay, âgé de 18 ans, de Les Hauteurs; Gratien Coulombe, âgé de 52 ans, de Rimouski; Léonce Corriveau, âgé de 48 ans, de Saint-Gabriel; Lucien Jean, âgé de 61 ans, de Saint-Eugène-de-Ladrière; Noël Bellavance,

du 1425 rue Lamontagne, à Montréal.

Un chimiste du laboratoire médico-légal de Montréal, M. André Coulombe, a fouillé les décombes, hier, à la demande de la sûreté de Rimouski, en vue de déterminer les causes exactes de l'explosion, même si l'on a de bonnes raisons de penser que ce sont les émanations d'essence dans la citerne, alors que les employés y effectuaient des travaux de soudure. Une vingtaine de pompiers ont travaillé pendant plusieurs heures pour éteindre l'incendie après l'explosion.

Il a également souligné que le propriétaire de l'établissement, M. Camille Bellavance, n'était pas aux ateliers parce qu'il était en convalescence à la suite d'une crise cardiaque, mais qu'après avoir appris la tragédie, il a fait une autre crise cardiaque et se reposait maintenant à l'hôpital de Rimouski.

L'agent Lévesque a confirmé que les dommages causés lors de l'explosion sont de l'ordre d'un demi-million de dollars. Il y a eu 42 bris de véhicules rapportés, dont les dommages varient entre \$500 et \$2,000, et un véhicule a subi des dommages de l'ordre de \$11,000. Le camion-citerne qui a explosé était la propriété de la compagnie Texaco.



justice

Meurtre d'Emilien Warren

Doucet a signé des aveux

Gérald Doucet âgé de 25 ans, a reconnu, dans une déclaration à la police qu'il avait décidé "d'éliminer" Emilien Warren, le 24 décembre 1979, parce que ce dernier avait volé un chèque qui lui était destiné.

Au tout début du procès de Doucet, hier, en cour supérieure, l'enquêteur Réné Gauthier, de la Sûreté du Québec, a produit une déclaration écrite, signée et assermentée par l'accusé, le 3 mai 1980, relativement à la mort d'Emilien Warren. Les jurés, sept femmes et cinq hommes, ont reçu une photocopie de cette déclaration.

Accusé du meurtre avec préméditation, Doucet relate qu'il vivait dans le même appartement que la victime et que le 24 décembre, en compagnie de Robert Massey, Céline Randall et un dénommé Jos, il s'était rendu dans une forêt de Stoneham. Doucet précise qu'il a asséné un coup de poing à Warren derrière la tête, puis un coup de pelle. Il prit un

couteau, — une baïonnette — dans la main de Massey, et frappa la victime. Quelques heures plus tard, il retourna sur les lieux avec les autres et déshabilla le cadavre.

Dans le même texte, Doucet rapporte que menaces parce qu'il avait utilisé une carte de crédit volée.

Me Marc-André Boulianne, procureur du ministère public, a également interrogé deux techniciens de l'identité judiciaire.

Le procès est présidé par le juge Ivan Mignault. La défense est assumée par Me Richard Corriveau.

Cinq ans de prison
Le juge Yvon Sirois a condamné Louis L'Heureux, âgé de 25 ans, de la 13e rue à Québec, à cinq ans de pénitencier, pour une tentative de meurtre sur la personne de Daniel Larose, le 22 juillet 1980.

Par ailleurs, le juge a imposé des sentences concurrentes de trois ans pour quatre vols par effraction, dont trois à Neuville, dans des

garages, où il a volé des automobiles. Enfin, L'Heureux a récolté deux autres sentences concurrentes de deux ans pour un vol d'auto et la possession de divers articles volés.

Rappel aux notaires

Dans une lettre adressée aux membres de la Chambre des notaires du Québec, le président Jacques Riverin fait part de l'interprétation des tarifs prescrits et rappelle qu'il est dérogatoire à l'honneur professionnel d'exiger des honoraires inférieurs.

Le notaire Riverin écrit que l'interprétation donnée concerne actuellement le domaine des transactions immobilières. Il souhaite que cela suscite des discussions entre les notaires pour favoriser une meilleure compréhension et une plus saine concurrence, tout en rappelant que la Chambre des notaires avait décidé, en congrès, de faire observer et respecter les tarifs.



Gérald DOUCET

Enfin une 2 places où l'ennui n'a pas sa place. La Ford EXP 1982, coupé sport.



La voiture-évasion

La grande évasion... en style et en beauté dans ce magnifique coupé sport 2 places. Une traction avant dont la tenue de route est superbe!

La Ford EXP 1982 va faire une entrée triomphale! Et grâce à elle vous allez retrouver les joies de la conduite. Conçue et mise au point par des ingénieurs Ford du monde entier — eux-mêmes véritables fanatiques du volant — la Ford EXP va vous permettre de vous évader. Imaginez-vous aux commandes! Son moteur tonitrone. Son tableau de bord futuriste vous émerveille. Vous négociez les virages avec brio. Vous attaquez les côtes avec aplomb. Vous vous promenez avec grâce. Comme ça fait du bien de s'évader!

Évasion/information

La Ford EXP 1982 est peut-être la voiture la mieux équipée que vous ayez jamais conduite. Son tableau de bord noir, type course, comprend: compte-tours (avec ligne rouge indiquant les 6 000 tr/min), compteur de vitesse, compteur journalier, indicateurs de température du moteur et du niveau d'essence. Sur la console: ampèremètre, indicateur de pression d'huile et

lampes-témoins signalant porte entrouverte et faible niveau du liquide de lave-glace. Enfin, pour vous permettre d'être maître à bord, un volant sport entièrement gainé.

Évasion/performance

Lignes aérodynamiques. La Ford EXP 1982 a été étudiée en fonction des lois de l'aérodynamique. Avant fuselé. Capot plongeant. Profil surbaissé. Moulures élancées. Tout cela rend l'EXP aussi aérodynamique que

ses lignes le montrent. Celles-ci sont si "fluides" et les techniques utilisées si efficaces qu'elle fend l'air avec aisance.

Moteur à culasse hémisphérique. La voiture-évasion est équipée d'un moteur de 1,6 litre à culasse hémisphérique à angles de soupapes composés, remarquablement efficace. Ce type même de culasse, associé aux couronnes de pistons sculptées, permet de retirer le maximum de rendement pour chaque goutte d'essence.

Traction avant. Le fait que ce soit une traction avant permet d'obtenir le maximum d'adhérence sur routes sèches et une excellente traction sur routes mouillées ou enneigées. De plus, il y a la direction à crémaillère, la suspension à 4 roues indépendantes et les servofreins à disque à l'avant.

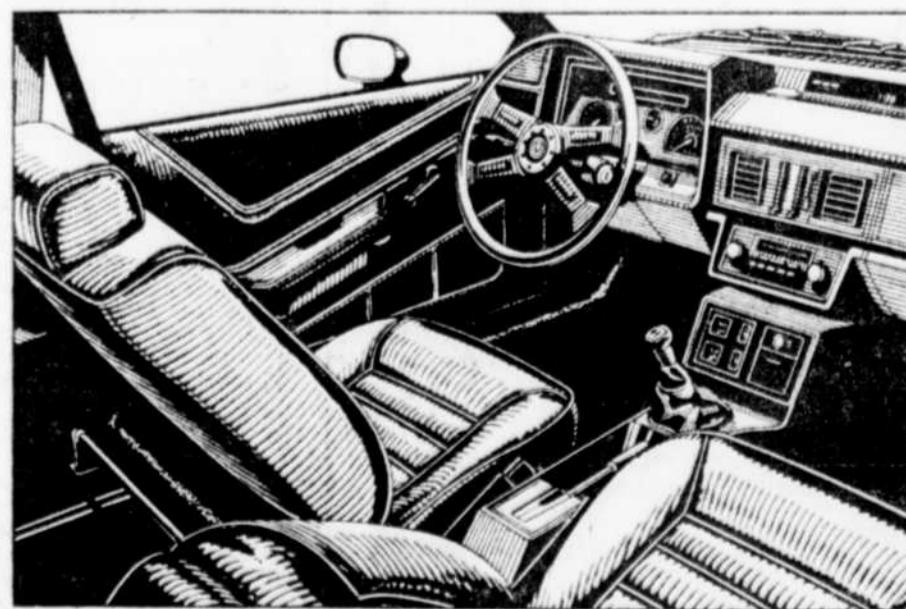
Songez un instant à ce que vous demandez d'une voiture-évasion. Du style... de la beauté... une excellente conduite... un tableau de bord complet... et une liste impressionnante d'équipement de série. La Ford EXP 1982 vous offre tout ça et plus encore. Goûtez le plaisir de conduire la Ford EXP 1982 et évadez-vous des aujourd'hui.

Une cote de consommation qui ajoute au plaisir de l'évasion.

42 mi/gal

Selon les méthodes d'essais approuvées par Transports Canada. La consommation réelle pourra varier en fonction de la route, de l'état du véhicule, de la façon de conduire et des conditions atmosphériques.

6,8 L/100 km



FORD EXP

Voyez le concessionnaire Ford dès aujourd'hui... et offrez-vous la voiture-évasion, la Ford EXP 1982.

Bonjour l'été

Cahier spécial lancement de saison le lundi 13 avril dans ce journal

massicote sports

UN VENT NOUVEAU



M. René Lévesque vous parle



Ce soir à 21h30 à RADIO-CANADA

Le Montmorency



165, Grande-Allée est, Québec
Bientôt disponibles:

Logement 8 1/2 pièces:
4 chambres à coucher, 3 salles de bains, 3 balcons. Mensualité de \$1,200

Logement 6 1/2 pièces:
3 chambres à coucher, 2 salles de bains, 2 balcons. Mensualité de \$920

Logement 5 1/2 pièces:
2 chambres à coucher, 2 salles de bains. Mensualité de \$720

Service de portier jour et nuit
Téléphone (bureau): 687-2610 Portier: 524-6368

Pêche illégale par 2 agents de conservation

par Lucien LATULIPPE

Deux agents de conservation qui étaient à l'emploi du ministère provincial du Loisir, de la Chasse et de la Pêche ont été trouvés coupables d'avoir pêché en temps prohibé. Quatre chefs pesaient sur eux et le juge Mark Dubé leur a imposé des amendes totalisant \$800 ou, à défaut de paiement, 10 mois de prison.

Alain Landry et Antoine Côté travaillaient comme agents de conservation dans la région de Gaspé. A la suite d'un changement de venue, leur cause a eu lieu au palais de justice de Sainte-Anne-des-Monts où Me Claude Jourdain est représentant de la Couronne.

Deux autres agents du même ministère, arrêtés en même temps que les deux premiers, ont été acquittés sur preuve technique.

Les délits qui ont été mis en preuve devant le juge Dubé se sont déroulés le 5 septembre dernier, après la fermeture de la pêche. Les prévenus ont pêché le saumon au lancer léger dans le sanctuaire de la rivière Saint-Jean.

Toute pêche est interdite dans ce sanctuaire. De plus, l'enquête menée par le ministère a aussi mis en preuve que les prévenus avaient ainsi pêché dans cet endroit interdit alors qu'ils portaient l'habit des agents de la conservation et qu'ils s'y étaient rendus avec les véhicules du ministère.

ville de SAINTE-FOY

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le Conseil, suite à l'adoption de projets de règlements à la séance du 6 avril 1981, tient une assemblée publique de consultation lundi le 4 mai 1981, à compter de 20:00 heures ou aussitôt que Conseil pourra être entendu, à la salle du Conseil située à l'Édifice Place de Ville, 1000 Route de l'Église, Sainte-Foy; en conformité des dispositions contenues au Projet de Loi no 125, sanctionné le 21 novembre 1979 (ch. 51, Lois du Québec 1979).

Les projets de règlements seront étudiés dans l'ordre suivant:

- 1- Projet de règlement 2452 amendement l'article 5.1.1.6. du règlement de zonage #1401 afin de permettre la polyvalence des cas de stationnement.
- 2- Projet de règlement 2453 amendement l'article 1.5.3. du règlement de zonage #1401 dans le but d'agrandir la zone résidentielle RC-50, à même une partie de la zone publique PB-5, de manière à y inclure le lot 107-37-4 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Foy (Quartier St-Thomas, rue Nicolas-Pinel).

Ce projet de règlement permettra l'addition de 20 logements dans l'Édifice du Pavillon Montcalm.

La zone résidentielle RC-50 et la zone publique PB-5 sont délimitées comme suit: au nord-est par les lots S.F. 107-16, 109-23-2-1, 108-13, 107-37-1, 106-A-25, 106-3-3-1, 106-22-1, 106-25, 106-7 et par la rue Nicolas-Pinel, au nord-ouest par les lots S.F. 105-35, 106-27, 106-A-27, 107-16, 107-15, 108-9, 108-10, 109-21, 109-20, 107-24, par les rues Galvani et Jean Durand, au sud-est par les lots S.F. 106-3-3-1, 106-22-1, 106-A-10, 106-A-24, 106-A-25, 107-24, 108-13, 109-24, 107-37-1, 108-29, par la rue Nicolas Pinel et par le chemin Sainte-Foy, au sud-ouest par le lot S.F. 107-24, par la route du Vallon et par la rue Nérée Tremblay; et selon le plan ci-joint.



3- Projet de règlement 2454 amendement les articles 1.5.3. et 3.5.8 du règlement de zonage #1401 dans le but: 1) de créer la nouvelle zone résidentielle RC-67 à même une partie de la zone RX-1; 2) d'y établir une réglementation particulière afin de permettre la réalisation de cette partie de l'aire B, Domaine De Marillac, Pointe Sainte-Foy (Quartier Notre-Dame, rue Grandjean) et chemin Sainte-Foy).

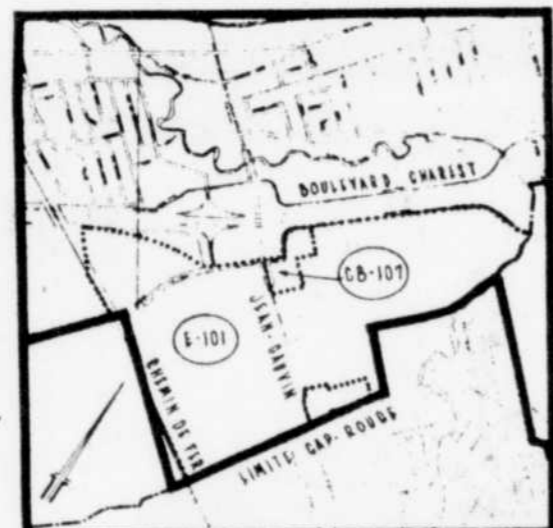
Ce projet de règlement permettra la réalisation du Domaine De Marillac, de l'aire B, de Pointe-Sainte-Foy. La zone RX-1 est délimitée comme suit: au nord-est par les lots S.F. 531, 534, 533, 524, 12-8 et par la rue Grandjean, au nord-ouest par les lots 466-11, 466-12, 466-13, 467, 524, 525, 532, 533, 534, par une partie par l'emprise du C.N. et du Chemin Sainte-Foy, au sud-est par une partie de la rue des Compagnons et du Chemin Sainte-Foy, au sud-ouest par les lots S.F. 1-1, 532, 533, 534, 9 N.S. et par le Chemin des Quatre-Bourgeois; et selon le plan ci-joint.



4- Projet de règlement 2455 amendement l'article 4.3. du règlement de zonage #190 dans le but de créer une nouvelle zone commerciale CB-107 à même une partie de la zone expansion E-101 de manière à y inclure une partie des lots 537 ptie, 540 ptie et 541 ptie du cadastre officiel de la paroisse de l'Ancienne-Lorette (Quartier Laurentien, rue Jean Gauvin et Blaise Pascal).

Ce projet permettra le développement d'une partie de la zone E-101.

La zone expansion E-101 est délimitée comme suit: au nord-ouest par la rue Blaise Pascal, par l'avenue de l'Étrière, par les lots A.L. 551 ptie, 553 ptie, 558 ptie, 559 ptie, 560 ptie, 555-301, 555-312, 555-314, 555-316, 555-315, 555-317 et 555 ptie, au nord-est par la municipalité de la paroisse de St-Félix du Cap-Rouge et par la rue Jean Gauvin, au sud-ouest par la rue Blaise Pascal, par le chemin de fer Canadien National, par la municipalité de St-Augustin de Desmaures et par le lot 536 ptie, au sud-est par les lots A.L. 536 ptie, 537 ptie, par la municipalité de St-Augustin de Desmaures et par la municipalité de la paroisse de St-Félix du Cap-Rouge; et selon le plan ci-joint.



5- Projet de règlement 2459 amendement l'article 3.16.4 du règlement de zonage 1401 dans le but de créer des dispositions particulières à la zone publique PB-16, concernant la superficie de terrain occupée par le bâtiment (avenue Emile Côté, rue Richer, boulevard de l'Entente, Quartier Saint-Thomas).

Ce projet de règlement concerne l'agrandissement du C.E.G.E.P. François-Xavier-Garneau.

La zone publique PB-16 est délimitée comme suit: au nord-est par la Ville de Québec, au nord-ouest par la rue Richer, au sud-est par le boulevard de l'Entente, au sud-ouest par l'avenue Emile Côté; et selon le plan ci-joint.



Au cours de cette assemblée les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet sont entendus. Suite à cette consultation publique, le Conseil adopte les règlements avec ou sans modification.

Les projets de règlements sont disponibles pour consultation au bureau des Archives de la Ville de Sainte-Foy.

Fait et donné à Sainte-Foy, ce 7e jour du mois d'avril 1981.

Le greffier adjoint de la Ville René Dampousse, o.m.a.



Deux flâneurs connus

Il y a toujours des photographes qui se font un malin plaisir de saisir les bonnes personnes au bon moment (ou au mauvais moment). Cette semaine par exemple, le photographe Doug Ball de la Canadian Press réussissait à faire "flâner" le premier ministre du Canada, Me Pierre Elliott Trudeau et son escorte de la soirée, la comédienne Denise Filiatrault, dans un "racoon" du cinéma Capital lors de l'entracte du film "Les Plouffe" mardi soir.



pierre champagne de 9h. à 11h. le matin
Téléphone: 647-3434

Gala musical intercollégial à Sainte-Foy

Si Imperial Oil construit une station-service "Esso" à un coin de rue, Texas Oil construit un "Texaco" juste en face; si McDorald investit quelque part, Burger King s'installe à côté; ... et si les étudiants des collèges privés font un rassemblement socio-culturel à Place Québec, ceux des collèges publics en font un autre, le même week-end, juste à côté. Bravo pour la planification... ou la coïncidence.

Imaginez-vous donc que c'est ce soir que débute, à Place Québec, la grande manifestation socio-culturelle organisée par les étudiants d'une bonne demi-douzaine de collèges privés de la région de Québec. Mais c'est aussi ce soir que se tient, au grand amphithéâtre du collège de Sainte-Foy, le deuxième gala musical intercollégial regroupant les finalistes des 13 col-

lèges qui offrent l'option musicale à travers la province de Québec. Aux deux endroits, le bain culturel est gratuit.

Participeront à ce gala: les collèges d'Alma, de Joliette, Marguerite-Bourgeoys, Saint-Laurent, Trois-Rivières, Drummondville, Lionel-Groulx, Sainte-Foy, Sherbrooke, Vanier (Hull) et Marianapolis, de même que l'École supérieure de musique de Nicolet et l'École de musique Vincent-d'Indy.

Il est réellement regrettable que ces deux manifestations culturelles, toutes deux organisées par et pour des étudiants, se concurrent, la même fin de semaine, à Québec. Si c'est une coïncidence, elle tombe mal. Si ce fut planifié, c'est pernicieux.

Exposition de modèles réduits

Pour la 5e année consécutive, le Club modeliste de Sainte-Foy et les détaillants de modèles réduits de la région de Québec présentent, en fin de semaine, au motel Universel, 2300 chemin Sainte-Foy, leur exposition annuelle de modèles réduits.

Selon le porte-parole de cet événement, qui devrait susciter autant l'intérêt des parents que des enfants, M. Bernard Brière, deux catégories de modèles réduits seront particulièrement en vedette cette année; les trains électriques d'une part et les fusées miniatures d'autre part, un domaine relativement nouveau dans ce genre de hobby.

Plus de 400 modèles différents

devraient être exposés. Outre les trains et les fusées, vous y verrez des bateaux, des voitures de course, des avions et même des hélicoptères.

Même si cette exposition de modèles réduits est présentée par une demi-douzaine de commerçants spécialisés dans les engins miniaturisés, il ne sera pas possible aux visiteurs d'acheter, sur place, quoi que ce soit. Le prix d'entrée à cette exposition a été fixé à \$2 pour les adultes et les enfants de moins de 14 ans seront admis gratuitement s'ils sont accompagnés de leurs parents.

Samedi, l'exposition est ouverte de 12h30 à 22h et dimanche, de 10h à 17h.

...ETC...ETC...ETC...ETC...ETC...

"Hi Point" ne sortira pas

Le film "Hi Point" qui avait été tourné à Québec à l'automne 1979 et qui avait alors chambrardé la ville de Québec ne sortira jamais sur les écrans. On a tout simplement décidé de l'oublier parce qu'il n'était pas assez bon. Cette production était pourtant dotée d'un budget de plusieurs millions de dollars.

Fin du Festival des cantons

Le Festival des cantons (des Cantons de l'Est) a ralé ses derniers râlements l'an dernier. Il n'y en aura pas cette année. Raison officielle: des problèmes internes. C'est regrettable. Très regrettable. Le Festival des cantons était une des plus belles fêtes populaires de la province de Québec.

Une nouvelle discothèque

On construit présentement, sur le côté nord de la Grande-Allée, tout près du Dagobert, un nouveau commerce qui, d'ici à quelques mois, pourrait se faire très favorablement remarqué. Au rez-de-chaussée, on découvrirait un café-terrasse de 150 places, au deuxième, un restaurant de bon goût et au troisième une discothèque de grande classe. Son nom de code pour l'instant, le 640.

Un autre restaurant

Parlant de la Grande-Allée, sachez que l'on construit présentement, juste à côté de l'hôtel Le Concordé, un nouveau restaurant italien dont les propriétaires sont les mêmes que ceux de la boîte "Le Dagobert" située juste en face. On en comptait déjà une vingtaine sur 1,500 mètres de long; ça n'en fera qu'un de plus. Les Italiens s'ajoutent aux Espagnols, aux Arabes, aux Français, aux Canadiens, aux Cambodgiens, aux Japonais, etc.

Casavant

La maison Casavant Frères Limitée dont la réputation n'est plus à faire au Québec tiendra, samedi le 25 avril, entre 11h et 17h, au 900 est, rue Girouard, à St-Hyacinthe, une visite culturelle de son usine d'orgues. Ceux qui sont intéressés à cette visite verront alors un orgue destiné au Victorian Arts Center de Melbourne, en Australie, aux dimensions de 30 pieds sur 45 pieds. C'est le deuxième plus gros orgue à traction mécanique fabriqué par Casavant Frères puisqu'il comprend 60 jeux répartis sur quatre claviers manuels et un pédalier.

Le scrabble

Cette semaine, j'annonçais qu'un grand Festival de scrabbleurs se tiendrait les 2 et 3 mai dans la salle de bal du Château Frontenac. Il serait bon d'ajouter que les cruciverbistes qui désirent s'inscrire à ce festival peuvent le faire au 563 rue Nelson, ou en téléphonant à 522-7949. Par ailleurs, ils pourront également le faire durant le Salon du livre au stand des éditions Leinad (C-6). Le coût: \$7.50.

Salon de l'auto sport

Un rappel: c'est en fin de semaine que se déroulera, au Pavillon des congrès et de la jeunesse, au parc de l'Exposition à Québec, le 12e Salon de l'auto sport. L'ouverture officielle se faisait cet après-midi, à 16h30.

Loto-baseball

Les "gratteux" de billets de loterie seront contents. Loto-Québec vient de sortir une nouvelle loterie instantanée, la Loto-baseball et plus de 13 millions de billets viennent d'envahir le marché, au prix unitaire de \$1. Je vous jure que vous devez en gratter un coup pour savoir si vous êtes gagnant ou non.

Emplois bénévoles

A cause des élections, cette chronique ne sera pas publiée ni lundi ni mardi. Il faut laisser de l'espace dans le journal, pour les politiciens.

Puisque le lundi, tous les lundis, je me fais un devoir de publier la liste des emplois bénévoles disponibles durant la semaine qui débute et que, la semaine prochaine, je ne pourrai pas le faire avant mercredi, j'ai plutôt décidé de la publier aujourd'hui, cette liste. Si un de ces emplois vous intéresse, il serait bon que vous n'appeliez pas le Centre d'action bénévole avant lundi ou mardi, à 681-3501.

Les emplois bénévoles, la semaine prochaine, sont donc:

- * Un poste de réceptionniste à la Fraternité Sainte-Marie.
- * Quelques personnes pour faire des visites chez les immigrants et les aider à se familiariser avec le transport en commun.
- * Une secrétaire pour "Diversité et Art chez nous".
- * Un chauffeur pour popote, 90 minutes par jour, du lundi au vendredi ou selon les disponibilités des personnes bénévoles.

Université Laval

APPEL D'OFFRES

Projet: Aménagement Centre de muséologie didactique Université Laval Cité universitaire

Propriétaire: L'Université Laval à l'attention de M. Fernand Gingras, Vice-recteur aux affaires administratives Pavillon Bonenfant, bureau 3442 Cité universitaire (Québec) G1K 7P4 Tél.: 656-2676

Architectes: Bégin & Rodrigue, architectes 871, avenue Moncton Québec G1S 2Y4 Tél.: 683-1751

Ingénieur en structure: Marc Gauthier consultants Inc. 7, Jardin de Mérici, bureau 504 Québec G1S 4N8 Tél.: 683-3425

Ingénieur en mécanique-électricité: Paquet, Dutil & Associés Ltée Consultants 1009, route de l'Église, bureau 400 Ste-Foy (Québec) G1V 3V8 Tél.: 653-9368

L'UNIVERSITÉ LAVAL, propriétaire, demande des soumissions pour l'aménagement du Centre de muséologie didactique de l'Université Laval, Cité universitaire.

Seuls sont autorisés à soumissionner pour l'exécution des travaux, les entrepreneurs de construction au sens de la Loi sur la qualification des entrepreneurs de construction (1975, L.Q. chapitre 53) qui ont leur principale place d'affaires dans la Province de Québec.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus au bureau de l'architecte, contre un dépôt de cent dollars (\$100.00) qui sera remboursé au soumissionnaire s'il remet les plans et devis en bon état, dans les trente jours (30) qui suivent l'ouverture des soumissions.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé, fait à l'ordre du propriétaire ou d'un cautionnement de soumission établi à cinquante mille dollars (\$50,000.00) valide pour une période de quarante-cinq jours (45) de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun égal à cinquante pour cent (50%) du montant du contrat.

Les soumissions (l'original et deux copies) dans des enveloppes cachetées et adressées au propriétaire, seront reçues au Pavillon Bonenfant, bureau 3442, Cité universitaire, jusqu'à 14 heures, heure en vigueur localement, le 1er jour du mois de mai 1981, pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

L'entrepreneur soumissionnaire à la responsabilité de s'assurer que les sous-traitants qu'il a choisis, y inclus les spécialités ci-dessous mentionnées, lui fourniront, à leurs frais, un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun pour cinquante pour cent (50%) du prix du contrat de la spécialité.

SPÉCIALITÉS	MONTANT DU CHEQUE VISÉ OU CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION EN DOLLARS
Plomberie, chauffage, refroidissement (section 15B)	(\$5,000.00)
Ventilation (section 15C)	(\$10,000.00)
Régulation automatique (section 15D)	(\$1,500.00)
Electricité (section 16B)	(\$10,000.00)
Cloisons de gypse	(\$10,000.00)

Les soumissions de tous les sous-traitants seront accompagnées d'un chèque visé, fait à l'ordre du propriétaire, ou d'un cautionnement de soumission valide pour soixante jours (60) de la date d'ouverture des soumissions et établi pour une valeur égale à dix pour cent (10%) du montant de leur soumission sauf pour les spécialités ci-haut mentionnées. Tous les sous-traitants se conformeront aux instructions aux sous-traitants soumissionnaires disponibles aux bureaux de l'architecte, des ingénieurs et du BSDQ.

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission.

Toutes les soumissions devront être faites conformément aux dispositions de l'arrêté en conseil 2380 en date du 7 décembre 1961.

Le propriétaire ne s'engage pas à accepter la plus basse ou quelque autre des soumissions reçues.

Cité universitaire, Québec



John ROBERTS

Programme spatial: \$64 autres millions

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral consacra \$64 millions supplémentaires pour le développement de son programme spatial au cours des trois prochaines années, ce qui portera à quelque \$260 millions le total des dépenses dans ce secteur d'ici 1984.

C'est ce qu'a fait savoir hier, en conférence de presse, le ministre d'Etat aux sciences et à la technologie, M. John Roberts. Celui-ci a précisé que près de 80 pour 100 des nouvelles dépenses consenties par Ottawa étaient destinées à promouvoir le développement et la recherche industrielle dans ce secteur de pointe.

Les contrats découlant de ce nouveau programme seront partagés entre des entreprises oeuvrant au Québec, en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique, a fait savoir le ministre, qui s'est par ailleurs refusé à préciser la part de chacune de ces provinces au niveau des retombées économiques.

Sur cette question de la part éventuelle du Québec, un haut fonctionnaire du ministère des Communications, présent lui aussi à la conférence de presse, n'a pas manqué de rappeler que par le passé, la firme torontoise SPAR qui fabrique des satellites à son usine de Sainte-Anne de Bellevue s'était vue octroyer une part appréciable des sommes consenties par le fédéral pour le développement des programmes spatiaux.

Quant à l'ensemble du programme spatial canadien, M. Roberts a donné l'assurance que d'ici l'automne, il ne dépendrait plus que d'une seule autorité. Le programme relève actuellement de trois organismes distincts, le Centre national de recherche, le ministère des Communications et le ministère de l'Energie des Mines et des Ressources.

Le pire a été évité de peu aux Communes



richard daignault à Ottawa

"Je frémis à la pensée de ce qui aurait pu se passer si nous n'avions pas conclu un accord." C'est l'expert en procédure parlementaire des néo-démocrates, le député Stanley Knowles, âgé de 72 ans, qui a fait cette remarque aux Communes après qu'une entente fut intervenue entre le gouvernement et l'opposition pour mettre fin à l'état de blocus imposé par les conservateurs de Joe Clark à l'encontre du projet constitutionnel du premier ministre Pierre Trudeau.

Effectivement, si les ministériels avaient maintenu leur décision d'imposer le règlement de la clôture — mieux connu sous le nom de la guillotine — pour mettre fin à l'obstruction systématique des conservateurs, le risque d'un tintamarre était très grand.

Rappelons que lors de l'imposition de la clôture au cours de la première étape du débat constitutionnel, le débat s'était terminé dans un tumulte indescriptible. Cette fois, certains députés craignaient encore pire.

Joe Clark, le chef conservateur, l'homme qui a le plus insisté peut-être pour que soit négociée une façon civilisée de régler les différends entre les partis qui s'affrontent, a invité quelques journalistes au petit déjeuner, hier.

Il a voulu souligner que Trudeau s'était, face au blocus de l'opposition, en quelque sorte départi de sa tactique d'affrontement sur tous les fronts pour accepter finalement de voir juger son projet constitutionnel par la Cour suprême et rediscuter le dossier avec les premiers ministres des provinces.

Clark redoutable mais...

Lorsque le journaliste du journal Le Droit, Michel Gratton, fit remarquer que Trudeau retirait toute la gloire du rapatriement si la Cour suprême donnait le feu vert, Clark se montra stoïque.

Il admit que ce serait peut-être le cas mais que, grâce à l'intervention de son parti, le rapatriement, s'il était jugé légal, se ferait dans un climat constructif et dans un esprit plus fédéraliste.

"Et le rapatriement et la charte des droits, ce n'est qu'un morceau éventuel d'une constitution future. Le gros de l'ouvrage reste à faire", dit Clark.

Et ça c'est bien caractéristique de Clark, ce refus de jubiler du fait qu'il a acculé Trudeau au

mur et qu'il a modifié considérablement le cours du débat constitutionnel.

Clark demeure essentiellement, comme en 1978 et 1979 d'ailleurs, un chef de l'opposition redoutable. Mais il semble incapable de capitaliser politiquement sur ses réussites. Il reçoit les félicitations des éditorialistes mais Trudeau retient pour lui le capital politique et l'initiative.

Que ferait Trudeau?

Il faut se demander ce que ferait Trudeau si la Cour suprême décidait que le Parlement canadien n'a pas le pouvoir de modifier la constitution du Canada, en ce qui touche les compétences provinciales, sans le consentement des provinces.

Je n'ai pas de réponse. Mais il est difficile d'imaginer qu'il laisserait sombrer à jamais son rêve.

Ce qui m'incline à dire ça, c'est la passion avec laquelle il a expliqué, le 3 avril, à New York, aux éditorialistes du New York Times, que le Canada était une nation menacée. Menacée? Oui, par les provinces.

Pour lui, c'est la lutte qu'il livre. Écoutons plutôt ce qu'il dit aux éditorialistes américains après avoir souligné que l'avenir du Canada serait ou celui d'une "nation puissante" ou d'une "confédération décentralisée de centres commerciaux".

"Ce sont là des choix qui restent encore à faire, dit-il, mais nous pensons que s'ils doivent être faits dans un pays, qui est un pays, il doit d'abord exister un lien commun, c'est-à-dire une constitution et une charte des droits."

"Voilà l'aspect théorique du dossier et je trouve cela très emballant... Je suis convaincu que nous, du fédéral, perdant ou gagnant, nous nous battons pour la bonne cause — celle d'une nation puissante."

"Et pour vous faire voir la réalité de la menace qui pèse sur la nation... j'ai soumis (aux provinces) une charte qui déclarait qu'il y avait une nation canadienne... et la chicane prit là-dessus."

"Comment pouvez-vous affirmer: la nation canadienne? a-t-on dit. Il y a plusieurs nations au Canada, il n'y a pas une nation."

"... Si nous sommes incapables de dire qu'il y a une nation, nous avons une lutte sur les bras, et nous l'aurons, et c'est pour ça que nous luttons..."

Si ma mémoire est bonne, personne n'avait prétendu qu'il y avait plusieurs nations au Canada mais plutôt plusieurs peuples par opposition à l'expression un peuple canadien.

De toute façon, on sent le feu sacré qui anime Trudeau dans cette affaire et la façon dont il répète que les juges n'ont rien à voir dans le processus politique, laisse voir que bien des choses peuvent encore arriver dans ce dossier.

Davis s'en prend à ses huit homologues

(D'après PC) — Pendant que le premier ministre Lévesque se réjouissait, hier, de l'intention du gouvernement fédéral de reporter l'adoption de son projet constitutionnel et de le référer à la Cour suprême, le premier ministre de l'Ontario, M. William Davis, a pris à partie ses homologues des huit provinces qui refusent tout compromis dans le débat.

Le premier ministre ontarien a ajouté qu'il avait demandé qu'on lui communique, par écrit, les grandes lignes du nouvel accord constitutionnel, "auquel les huit sont supposés être parvenus", mais qu'il n'avait reçu aucune réponse.

Ceci amène donc M. Davis à douter qu'un consensus soit effectivement intervenu entre les provinces.

Interrogé sur la question de savoir si l'Ontario sera représentée à la réunion de jeudi prochain à Ottawa, M. Davis a dit:

"Bien sûr que j'assisterai à toute réunion ouverte à tous les premiers ministres (y compris M. Trudeau) où l'on tenterait de mettre au point des propositions constructives. A ce jour, je n'ai pas reçu d'invitation."

Quant au premier ministre Lévesque, il a noté que jusqu'à maintenant, le premier ministre Tru-

deau avait tenté d'éviter tout affrontement devant les tribunaux et que sa concession à ce moment-ci s'avère saine au point de vue démocratique.

"C'est l'abc de la démocratie au Canada", a dit M. Lévesque.

Il a ajouté que M. Trudeau est obsédé par le rapatriement de la constitution mais que cela n'est pas important en soi. Après le rapatriement, "on pourra placer les documents constitutionnels dans un musée et la vie continuera quand même".

Selon M. Lévesque, M. Trudeau est en train d'utiliser le rapatriement en guise de camouflage et il essaie de "tordre le bras des provinces" par le biais de sa charte des droits qui réduira les pouvoirs de celles-ci.

Pendant ce temps, à Londres, le professeur Edward McWhinney de l'université Simon-Fraser, à Vancouver, s'est dit d'avis que l'opposition des autochtones au rapatriement de la constitution est peut-être plus forte, au point de vue juridique, que celle des gouvernements provinciaux.

Professeur de droit, M. McWhinney est un spécialiste en matière constitutionnelle canadienne et conseiller de plusieurs gouvernements aussi bien au pays qu'à l'étranger.

Commission canadienne des transports Canadian Transport Commission

Référence No: 2-420-10(A01)
Rôle No: 5299

Requête présentée par Québec Aviation Ltée, Québec Aviation Ltd. en autorisation d'exploiter un service aérien commercial.

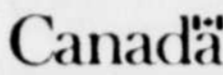
Québec Aviation Ltée/Québec Aviation Ltd., a déposé une requête en autorisation d'exploiter un service aérien commercial régulier entre points déterminés (classe 2), au moyen d'aéronefs à voilure fixe des groupes B et C pour le transport de personnes, de marchandises et de courrier afin de desservir les points Québec et Gatineau (Québec).

Tout intéressé peut intervenir pour appuyer ladite requête, s'y opposer ou en réclamer la modification conformément aux règles générales de la Commission canadienne de transports. Les interventions doivent être déposées au plus tard le 6 mai 1981.

Le comité fera parvenir, sur demande, plus de détails sur la requête et les modalités de dépôt des interventions conformément aux règles susmentionnées.

Toute demande doit être postée ou remise au secrétaire du comité des Transports Aériens à Ottawa, K1A 0N8.

M. L. Dionne division des permis pour le directeur de l'exploitation comité des Transports Aériens



SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS AMENAGEMENT DU PARC VICTORIA, PHASE II

AVIS PUBLIC EST, par les présentes, donné que des offres cachetées, scellées, endossées pour "L'AMENAGEMENT DU PARC VICTORIA, PHASE II" et adressées au Greffier de la Ville, Hôtel de Ville de Québec, seront reçues jusqu'à mercredi, le 29 avril 1981, à ONZE HEURES (11 h a.m.) (heure locale).

Les soumissionnaires sont priés de noter que le bureau du Greffier est habituellement fermé entre 12:15 h et 13:45 h.

Les intéressés peuvent se procurer les formules d'offres et obtenir les renseignements pertinents en s'adressant au personnel du service des Travaux publics, à la chambre 444, Hôtel de Ville de Québec.

Un dépôt de CINQUANTE DOLLARS (50.00 \$) sera exigé pour l'obtention des plans et devis. Ce dépôt sera remboursé seulement à ceux qui auront soumissionné pour l'ensemble des travaux qui font l'objet de cet appel d'offres, sur les formules fournies à cette fin par le propriétaire et qui auront retourné les documents complets et en bon état dans un délai de deux (2) semaines après l'ouverture des soumissions.

La ville de Québec ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

LE GREFFIER DE LA VILLE ANTOINE CARRIER, AVOCAT Québec, le 3 avril 1981.

Université Laval

APPEL D'OFFRES

Projet: Réaménagement 1 au Pavillon Pollack
Propriétaire: L'Université Laval
À l'attention de: M. Fernand Gingras
Vice-recteur aux affaires administratives
Pavillon Bonenfant (bureau 3442)
Cité universitaire (Québec)
G1K 7P4
Tél.: 656-2676 (418)

Architectes: Beilze, Brassard, Gallienne, Lavoy
477, boulevard Champlain
Québec G1K 4J4
Tél.: 524-3593 (418)

Ingénieurs en structure: Dufresne & Associés
3380, boulevard Hamel
Québec G1P 2J9
Tél.: 872-4479 (418)

Ingénieurs en mécanique-électricité: Service de terrains et bâtiments
Université Laval
Cité universitaire (Québec)
G1K 7P4
Tél.: 656-2333 (418)

L'UNIVERSITÉ LAVAL demande des soumissions pour le réaménagement 1 au Pavillon Pollack, Cité universitaire.

Seuls sont autorisés à soumissionner pour l'exécution des travaux, les entrepreneurs de construction au sens de la Loi sur la qualification des entrepreneurs de construction (1975, L.Q., chapitre 33) qui ont leur principale place d'affaires dans la Province de Québec.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements seront disponibles au bureau de l'architecte, à compter du lundi 13 avril à 14 heures, sur préavis téléphonique seulement, contre un chèque visé de cent dollars fait à l'ordre de l'architecte, qui sera remboursé au soumissionnaire s'il remet les plans et devis en bon état dans les trente jours suivant l'ouverture des soumissions.

Des plans et devis dans les spécialités de structure, mécanique et électricité seront disponibles à l'intention des sous-traitants pour ces spécialités au bureau des ingénieurs mentionnés plus haut contre un chèque visé de cinquante dollars (\$50.00) fait à l'ordre du bureau d'ingénieurs concernés et remboursable dans les mêmes conditions. Des plans et devis seront disponibles pour consultation au BSJQ de Québec.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé au montant de \$30,000.00 fait à l'ordre du propriétaire, ou d'un cautionnement de soumission, établi au même montant, valide pour une période de quarante-cinq (45) jours de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun égal à cinquante pour cent (50%) du montant du contrat.

Les soumissions (l'original et deux copies) dans des enveloppes cachetées et adressées au propriétaire, seront reçues au Pavillon Bonenfant, bureau 3442, Cité universitaire, jusqu'à 14 heures, heure en vigueur localement, le lundi 4e jour du mois de mai 1981 pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

L'entrepreneur soumissionnaire a la responsabilité de s'assurer que les sous-traitants qu'il a choisis lui fourniront, à leurs frais, un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun pour 50% du prix du contrat de la spécialité.

Les soumissions de tous les sous-traitants seront accompagnées d'un chèque visé, fait à l'ordre du propriétaire, ou d'un cautionnement de soumission valide pour soixante (60) jours de la date d'ouverture des soumissions et établi pour une valeur égale à au moins dix pour cent (10%) du montant de leur soumission.

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission.

Toutes les soumissions devront être faites conformément aux dispositions de l'arrêté en conseil 2380 en date du 7 décembre 1981.

Le réaménagement devra débuter dans la semaine qui suivra la signature du contrat, et être terminé le 28 août 1981.

Le propriétaire ne s'engage pas à accepter la plus basse ou quelque autre des soumissions reçues.

Cité universitaire, Québec

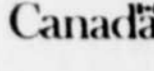
Construction de Défense Canada

AVIS AUX SOUSMISSIONNAIRES

PROJETS: Installation d'un groupe électrogène auxiliaire dans le bâtiment no 21 à la Citadelle, Québec, P.Q. Dossier: VR100 10

La date de fermeture des soumissions pour le projet ci-haut mentionné est maintenant le MERCREDI 22 avril 1981 à 3:00 p.m. (heure normale de l'Est).

W.J. Mulock, secrétaire Construction de Défense (1951) Limitée Billings Bridge Plaza 12e étage, Immeuble SBI 2323 Prom. Riverside Ottawa (Ontario) K1A 0K3

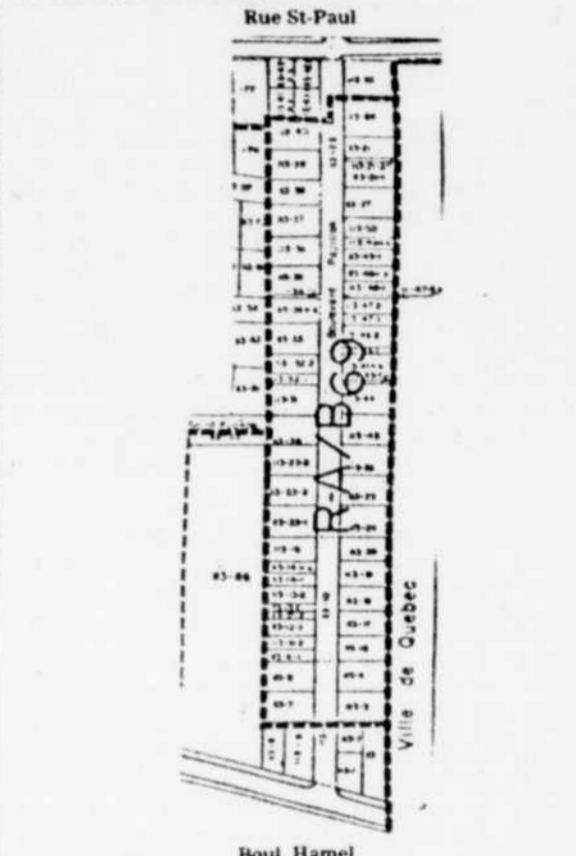


CANADA PROVINCE DE QUEBEC VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNE par le soussigné greffier de la susdite Municipalité aux personnes et organismes intéressés dans la Ville de l'ancienne-Lorette, QUE ce conseil, lors de la séance régulière du 6 avril 1981, a adopté, par résolution, un projet de règlement modifiant le règlement de construction et de zonage numéro V-460, afin d'accepter la marge de la cour arrière et la marge de recul du lot 113-35 situé sur le Boulevard Papillon, dans la zone unifamiliale RAB/69.

QUE ladite zone RAB/69 est bornée au Sud par les lots 113-P, 113-1, 113-2, 113-3 et 113-6, à l'Est par des terrains appartenant à la Ville de Québec, au Nord par les lots 113-41, 113-41-1 et 113-83 et à l'Ouest par les subdivisions 56, 57, 61, 62, 69, 70, 74 et 86, et selon le croquis ci-dessous:



QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité. Qu'une assemblée publique tenue par le Conseil et présidée par le Maire aura lieu à l'Hôtel de Ville de l'ancienne-Lorette, le 27 avril 1981, à 19:00 heures, afin d'entendre les personnes et organismes intéressés. QUE le présent avis est donné en vertu des articles 124 à 130 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme. DONNE À L'ANCIENNE-LORETTE, CE 7 AVRIL 1981. Me Gabriel Michaud, Avocat Greffier de la Ville.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

appel d'offres

DOSSIER: SP-318
PROJET: FOURNITURE ET INSTALLATION DE QAIS DE RÉCEPTION

Des soumissions pour fournir la main-d'oeuvre, les matériaux et l'équipement nécessaire à l'installation de quais de réception, dans différentes succursales de la région métropolitaine de Montréal, seront reçues au plus tard à 15:00 heures (heure locale), le 23 avril 1981 par la Société des alcools du Québec, tel que stipulé au document d'appel d'offres.

Le document complet d'appel d'offres est disponible du lundi au jeudi (inclusivement) de 8:30 heures à 17:00 heures et le vendredi de 8:30 heures à 12:30 heures, aux adresses suivantes:

SIEGE SOCIAL
905 Av. de Lorimier
Montréal, (Québec)
H2K 3V9

CENTRE DE DISTRIBUTION MONTRÉAL
7500 rue Tellier
Montréal, (Québec)
H1N 3M7

CENTRE DE DISTRIBUTION QUÉBEC
2900 rue Einstein
Ste-Foy, (Québec)
G1X 3X4

Un versement remboursable de cinquante (\$50.00) dollars est requis pour obtenir un document d'appel d'offres ainsi que pour chaque exemplaire additionnel. Ce montant est payable en argent comptant ou sous forme de chèque visé payable à l'ordre de la Société des alcools du Québec. Le document complet d'appel d'offres est également disponible gratuitement pour consultation sur place.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société des alcools du Québec sont admises à soumissionner.

Le soumissionnaire devra fournir avec sa soumission comme cautionnement de soumission soit un chèque visé établi à l'ordre de la Société des alcools du Québec, soit une police de garantie souscrite par une compagnie autorisée à se porter caution au Québec, le tout valide pour la période stipulée au document d'appel d'offres. La valeur du cautionnement devra correspondre à dix pour cent (10%) du montant total de la soumission.

La Société des alcools du Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

Advertisement for Ford EXP '82. Features include: "Une EXPlosion de: Nouvelles idées Ford, Nouveaux concepts, Surprises, Admiration, Contentement". "Y VA FORT AVEC LE NOUVEAU MODELE EXP '82". "FORD y va fort avec le nouveau modèle EXP '82". "Cette voiture 1982 est MAINTENANT en montre au Grand Trianon". "Silhouette aérodynamique originale, Belle finition intérieure, Traction avant et suspension arrière à roues indépendantes, Excellente tenue de route (surtout avec la suspension TRX), Excellente économie de carburant, Biplace, Grand choix d'éléments optionnels". "AUTOMOBILE GRAND TRIANON". "ANGLE MONTMORENCY ET D'ESTIMAUVILLE QUÉBEC". "TEL.: 667-9330". "PROGRAMME D'ENTRETIEN PROLONGÉ", "LOCATION À LONG TERME".

Québecair menacée de grève, le 21

MONTREAL (PC) — Les employés au sol de Québecair déclencheront une grève générale illimitée, le 21 avril, si les dirigeants de cette compagnie aérienne ne soumettent pas d'autres offres plus réalistes pour le renouvellement de la convention de travail des 400 travailleurs membres de l'Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aérospatiale (AIMTA).

Selon le porte-parole de la section 1981 de l'AIMTA, M. André Bonenfant, la compagnie n'a pas bougé depuis le dépôt des dernières offres patronales, le 11 février dernier.

Débardeurs: l'injonction est prolongée

par Jean-Charles GRENIER

L'Association des employeurs maritimes a obtenu, hier, en cour supérieure, le prolongement jusqu'au 16 avril, de l'injonction interlocutoire interdisant à l'Association internationale des débardeurs (section locale 1739) d'empêcher le libre accès au port de Québec ainsi qu'à la salle d'embauche à tout employé non syndiqué se présentant pour obtenir du travail.

Les employeurs maritimes, dans leurs démarches devant les tribunaux, ont soutenu que les syndiqués les empêchent de recourir à de la main-d'œuvre supplémentaire, ce qui cause des pertes monétaires à leurs clients et nuit à la réputation que le port s'est refaite au cours des derniers mois.

Cette situation est née du conflit entre l'employeur et les débardeurs, ceux-ci réclamant que le nombre d'heures de travail garanties annuellement soit porté de 1.200 heures, soit 30 semaines, à 1.600 heures, soit 40 semaines.

En période de pointe, le contrat de travail en vigueur entre les parties jusqu'au 31 décembre, permet à l'employeur de recourir à de la main-d'œuvre non syndiquée une fois que tous les travailleurs membres et aspirants-membres du syndicat ont été appelés au travail.

Au début de la semaine, les débardeurs ont refusé lors d'une assemblée générale la proposition patronale. Cette dernière leur offrait 1.480 heures de travail garanties pour l'année 1981 seulement. Les débardeurs réclament plutôt 1.600 heures jusqu'à l'échéance de leur contrat.

Ils invoquent comme argument à leur revendication que le nombre d'heures garanties, établi à 1.200 lors de la signature, a été faussé par des représentations patronales sous-estimant le travail à effectuer dans le port de Québec.

En preuve, les débardeurs rappellent qu'avant la fin de 1980, ils avaient déjà tous franchi le cap des 1.485 heures travaillées. Et ils prévoient que l'activité du port augmentera encore en 1981 comme l'indiquent les premiers mois de l'année.

Ils veulent donc assurer leur emploi en réclamant le partage des retombées économiques du port.



À la paille, tirez votre chapeau

Au rendez-vous de l'été, la paille se taille une place de choix. De texture orientale et de teinte naturelle, elle vous chapeautera avec grande allure.

Capeline agrémentée de fleurs ou modèle à large bord garni d'un ruban-camouflage. **11.00 ch.**

Chapeau d'allure masculine rehaussé d'un ruban beige ou modèle safari enjolivé de fleurs. **13.00 ch.**

Eaton Place Ste-Foy, Ste-Foy, Rayon 202.

Achats en personne seulement.

EATON

Fines robes de ville ou robes des champs

À la ville comme à la campagne, elles seront de toutes les fêtes! Citadines ou champêtres, elles promèneront de-ci de-là leur ligne vaporeuse et leur charme délicat. Chose certaine, leur coupe chemisier, leurs mignons petits cols, leurs tons tendres feront toujours fureur. Crêpe georgette de polyester, tailles 5 à 13.

Gauche. Jolie broderie ajourée au col et à la poche-poitrine. Lilas ou écru. **59.00 ch.**

Centre. Empiècement ajouré bordé de dentelle et col brodé. Blanc ou bleu pâle. **59.00 ch.**

Droite. Ravissante garniture de dentelle et ruban et volant à l'ourlet. Blanc. **70.00 ch.**

Eaton Place Ste-Foy, Ste-Foy, Rayon 241.

Achats en personne seulement.



APPEL D'OFFRES ASSURANCE

Genre d'assurance:

Les assurances de dommages.

Qualités requises de la part du courtier soumissionnaire:

Le courtier soumissionnaire devra tenir un bureau dans les limites du Québec métropolitain, soit un bureau détenant présentement un ou des contrats d'assurance générale dont l'assuré est l'Université Laval, soit un bureau comprenant au moins trois courtiers d'assurance agréés et cela en date du 1er janvier 1981.

Ordre de préférence parmi les compagnies d'assurance:

A prix égaux et à sécurité égale, les compagnies d'assurance concernées seront considérées dans l'ordre suivant: d'abord celles qui ont leur siège social dans la région métropolitaine de Québec; ensuite, celles dont ledit siège social est situé dans la province de Québec; les autres compagnies canadiennes et enfin les compagnies étrangères.

Obtention des documents:

Les courtiers possédant les qualités requises d'après les normes précitées pourront obtenir les documents nécessaires moyennant un chèque de 50.008 à l'ordre de l'Université Laval, à compter de quinze heures, le 10 avril 1981, en s'adressant à:

POULIOT, GUERARD ET ASSOCIES INC.
220, Grande-Allée est, suite 390
Québec, Qué., G1R 2J1

NOM DE L'ASSURE:
Université Laval
Cité Universitaire
Québec G1K 7P4

Date de remise des soumissions:

M. Fernand Gingras, vice-recteur aux affaires administratives, recevra sous pli scellé, les soumissions des courtiers d'assurance possédant les qualités requises d'après les normes précitées au bureau 3445, Pavillon Bonenfant, Université Laval, Cité universitaire, Québec, G1K 7P4, avant seize heures, le 14 mai 1981.

Avis aux soumissionnaires:

Toute soumission qui n'est pas complétée conformément aux livrets intitulés "Instructions aux soumissionnaires" ou qui n'est pas accompagnée des documents requis, ne sera pas considérée.

Toute correction devra être transmise sous pli scellé, avant la date limite.

L'Université Laval ne s'engage à retenir ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Les contrats d'assurance devront être rédigés en français.

Cité universitaire, Québec